



Formation **2011**

Santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les CARSAT-CRAM-CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressants l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les CARSAT. Pour les obtenir, adressez-vous au service prévention de la Caisse régionale ou de la Caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT), les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail, les Caisses régionales d'assurance maladie et les Caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).

La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).



Santé et sécurité au travail

Dans le souci de contribuer fortement au développement de la culture prévention, à la réduction des atteintes à la santé et à l'amélioration des conditions de travail, l'INRS a choisi pour 2011 d'amplifier, sous diverses modalités, les actions de formation.

Vecteur de diffusion pour les connaissances, les concepts, les méthodes en prévention, la formation représente en effet, *de facto*, un levier fort, incontournable, de la mise en œuvre de ces démarches dans les entreprises.

Ce catalogue de formation en santé et sécurité au travail reflète la préoccupation constante de l'INRS d'adapter l'offre aux attentes de ses publics : préventeurs, médecins du travail, décideurs d'entreprises, directions des ressources humaines, organismes de formation.

Il s'inscrit aussi dans les orientations du second Plan Santé au travail 2010-2014 : *travailler mieux à tous les âges de la vie, produire de la recherche et de la connaissance en santé au travail, en assurer la diffusion opérationnelle, développer les actions de prévention des risques professionnels, renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs actions de prévention, la coordination et la mobilisation des différents partenaires...*

L'édition 2011 est marquée par :

- le maintien des formations, à dominante « connaissances » et « action », sur les problématiques et les thématiques classiques de prévention ;
- l'intégration des préoccupations liées aux risques émergents (par exemple liées aux nano-objets) ;

- l'augmentation du nombre de stages favorisant la pluridisciplinarité et à vocation participative, tels ceux sur l'analyse *a posteriori* des événements dus aux risques psychosociaux ou la prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles ;
- la conception et la mise en place de nouveaux dispositifs de formation de formateurs dans des domaines sectoriels ou sur des thématiques transversales. Avec la mobilisation de partenaires l'objectif est de faciliter et développer l'accès aux formations des chefs d'entreprise (TPE/PME), des cadres, des opérateurs, des personnels des services de santé au travail, en s'appuyant sur des formateurs relais compétents. Le déploiement porte sur la prévention : des risques psychosociaux, des risques liés à l'amiante, des risques liés aux agents chimiques dangereux (ACD) et/ou cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR), des risques liés à l'intervention dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, des risques liés à l'activité physique (Prap), ainsi que sur le sauvetage secourisme du travail (SST) ;
- la création de parcours de formation à distance témoignant de la volonté de proposer à tous l'accès aux connaissances. Les technologies, supports multimédias, modalités pédagogiques, sont particulièrement étudiés pour une meilleure efficacité.

L'INRS, en tant qu'organisme référent en santé et sécurité au travail, veille à répondre aux exigences de qualification et de qualité sur les questions de formation à la prévention.

■ La santé au travail, un enjeu de politique sociale

La mission de l'INRS, de préservation et d'amélioration de la santé et de la sécurité de l'homme au travail au profit des entreprises et de leurs salariés, de veille en matière de risques professionnels, s'inscrit dans le cadre des directives de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) et des orientations politiques du ministère chargé du Travail. Dans le Plan Santé au travail 2010-2014, la santé et l'amélioration des conditions de travail constituent des facteurs essentiels de performance économique et sociale.

S'appuyant sur des compétences et des métiers très variés (chargés d'études scientifiques, ingénieurs, médecins, formateurs, spécialistes de l'information, graphistes, informaticiens,...) l'INRS contribue à ce Plan en développant son activité à partir de modes d'action interactifs :

- il conduit des programmes d'**études et recherches** appliquées, sur les concepts, méthodes et procédés de prévention valorisées par de nombreuses communications ;
- il propose des services d'**assistance** technique et documentaire assurée par des experts, qui favorisent la veille et la prospective sur des thèmes émergents et préoccupants pour les entreprises ;
- il transmet ses savoirs, savoir-faire et compétences grâce à des actions et dispositifs de **formation** diversifiés et adaptés aux besoins des spécialistes et non-spécialistes de la prévention en entreprise ;
- il conçoit de nombreux supports et produits d'**information** et de **communication** destinés aux professionnels de la prévention et au grand public.

■ Un positionnement, des objectifs

Un positionnement de **référént** pour l'INRS, en matière de **formation en santé et sécurité au travail**, pour des publics experts et non spécialistes.

Avec une offre exclusivement centrée sur ses champs d'expertise, l'INRS continue de mettre à disposition des acteurs de la prévention des risques professionnels, techniques, approches, démarches, méthodes et outils pour intervenir de façon pertinente et durable dans leur environnement.

Un positionnement de la **formation** comme **moyen fort et prioritaire** de diffusion de la prévention dans les entreprises

et d'accompagnement des professionnels dans leur engagement à lutter contre les risques professionnels.

Une **augmentation** de l'**impact des actions de formation** tant au plan quantitatif que qualitatif.

La mise en œuvre et le **déploiement de nouveaux dispositifs de formation** en direction des entreprises, conformément aux valeurs du réseau prévention (Cnamts, caisses de sécurité sociale, INRS) et aux bonnes pratiques professionnelles.

L'introduction d'éléments de **santé et sécurité dans les référentiels de compétences** professionnelles, intégrés aux différents parcours tout au long de la vie (formation initiale, nouveaux embauchés, formation continue).

■ L'équipe des formateurs

Tous professionnels de la formation pour adultes, généralistes de la prévention ou spécialistes d'un domaine, les formateurs et chargés de projet formation de l'INRS conçoivent, animent et évaluent les stages, s'associent les compétences d'experts et utilisent des méthodes pédagogiques riches et variées.

Apports méthodologiques et théoriques, échanges sur les pratiques professionnelles, témoignages, travaux d'inter-session, mises en application d'une démarche sur une situation réelle d'entreprise, mise en œuvre d'un outil sur un cas concret, analyses de situation, retours d'expériences et d'actions menées, études de cas, analyse d'articles, débats et travaux de groupe, travaux pratiques de mesures, exercices, accompagnement pédagogique personnalisé pour les formations à distance, conférences téléphoniques, forums de discussion,... alternent en fonction des objectifs et des thèmes abordés dans les formations.

■ Développer l'axe de démultiplication

Une priorité pour 2011 : développer l'axe de démultiplication par la formation de formateurs. De nouveaux dispositifs s'ajoutent à ceux déjà existants et renforcés (sauvetage secourisme du travail, prévention des risques liés à l'activité physique, risques psychosociaux). Le transfert de compétences vers les formateurs et le maintien de la qualité des formations dispensées sont vérifiées aux différents niveaux de démultiplication, grâce à un partenariat maîtrisé et un système d'administration et de gestion national.

La prévention des risques liés à l'amiante

L'arrêté du 22/12/2009 prévoit que la formation des travailleurs, pour réaliser des activités de retrait ou de confinement de l'amiante (activités dite de la sous-section 3), doit être assurée par des organismes de formation certifiés. Sont prévues des formations spécifiques selon trois catégories de travailleurs : encadrement technique, encadrement de chantier, opérateurs.

L'INRS, en collaboration avec l'OPPBT, propose aux formateurs d'organismes de formation désireux d'obtenir leur certification, une formation à la prévention des risques liés à l'amiante. À l'issue de la formation, une attestation de compétence sera délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux épreuves certificatives.

La prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux et cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)

La réglementation en matière de prévention du risque chimique évolue fortement : Reach (*enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques*), CLP (*classification, labelling, packaging*), contrôle des VLEP (*valeurs limites d'exposition professionnelle*), etc.

Les entreprises, notamment les TPE/PME, doivent s'adapter, tout en améliorant leur maîtrise du risque.

Dans ce contexte, l'INRS propose une formation de formateurs au risque chimique et CMR. Dans ce dispositif de multiplication, les formateurs s'adresseront ensuite :

- aux chefs d'entreprises chargés d'intégrer la prévention du risque chimique et CMR dans les activités et projets de l'entreprise ;
- aux « référents risque chimique », personnes plus spécifiquement chargées, dans les entreprises, de la mise en œuvre de l'évaluation et de la prévention du risque chimique et CMR, de l'information et de la formation de leurs collègues.

Le secteur de l'aide et du soin à domicile

Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants des employeurs et des salariés des services à la personne et le réseau prévention ont défini une politique active de formation à la pré-

vention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés.

Le dispositif « Certificat prévention secours (CPS) Intervenant à domicile » est la réponse formation proposée. Les formateurs d'organismes de formations ou de structures du secteur concerné, formés par des formateurs certifiés par l'INRS, constitueront le socle de formateurs indispensables au déploiement du dispositif CPS.

■ Favoriser la disciplinarité

Quinze stages sont désormais ouverts à des publics mixtes, composés de préventeurs d'entreprise (fonctionnels sécurité, médecins du travail,...) et d'agents des services prévention des caisses de sécurité sociale, désireux de mettre en synergie leurs compétences pour accroître l'efficacité de leur action dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et atteindre des objectifs communs de prévention. Ils concernent aussi bien l'organisation et le management de la prévention, que les démarches, méthodes et outils de prévention, l'exposition professionnelle aux agents chimiques, les risques liés aux nano-objets ou bien encore les risques psychosociaux.

■ Créer de nouvelles modalités pédagogiques








L'**autoformation** en ligne et les **journées à thème** viennent s'ajouter aux stages en présentiel, aux formations-action, aux formations à distance et aux dispositifs mixtes pour mieux répondre aux demandes des entreprises, des organisations et des salariés.

Quatre modules d'initiation à la prévention sont désormais accessibles en ligne pour tout public désireux de s'initier aux concepts de base en prévention, à l'évaluation des risques professionnels, à une méthode d'analyse d'accident et à l'analyse d'une situation de travail. Chaque module donne lieu à une auto-évaluation.

Deux journées sur la radioprotection, organisées avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'une dans le milieu de l'industrie, des travaux publics et de la recherche, l'autre dans le milieu médical et vétérinaire, vont permettre d'accueillir une cinquantaine de médecins sur chaque thème, pour les aider dans leur prise en charge des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Se repérer dans le catalogue

Un sommaire composé de sept rubriques :





-  **Fondamentaux de la prévention**
-  **Organisation et management de la prévention**
-  **Démarche, méthodes, outils**
-  **Risques spécifiques**
-  **Secteurs spécifiques**
-  **Formations de formateurs**
-  **Journées à thème**


La première rubrique ne rentre pas dans la catégorie des actions éligibles au titre de la formation professionnelle continue. Elle concerne les personnes qui souhaitent s'initier à la prévention par une autoformation en ligne.

Les stages proposés aux entreprises sont classés dans les cinq rubriques suivantes. Ils abordent la prévention soit sous une approche transversale, soit en traitant de thèmes particuliers. Les stages à dominante « connaissances » sont centrés sur l'acquisition de savoirs ; ceux à dominante « action » sont tournés vers le développement de compétences professionnelles.

La septième rubrique propose des journées d'information/ formation sur un thème donné, pour un public ciblé.

Les publics destinataires sont identifiés par une lettre située à gauche du titre dans le sommaire.

-  **M** Médecins du travail
-  **P** Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail)
-  **E** Encadrement
-  **F** Formateurs

 Certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Elles comportent un logo en haut à droite de la fiche. Ce visuel identifie les formations conformes au référentiel élaboré par le réseau prévention (Cnamts, caisses de sécurité sociale, INRS).

Proposer des parcours de formation

Deux nouveaux parcours de formation à distance

Proposés à des personnes ayant déjà une expérience en santé et sécurité au travail ou ayant acquis les compétences requises pour y accéder dans d'autres formations, ils peuvent se dérouler sur deux années civiles.

Le parcours court (**X000**, 60 heures sur 5 mois) permet de consolider la connaissance de la fonction prévention, afin de mieux participer à la mission prévention en entreprise.

Le parcours long (**Y000**, 140 heures sur 9 mois) vise un niveau de maîtrise de la fonction, afin de piloter la politique de

Les nouveautés 2011

Douze offres nouvelles enrichissent le catalogue 2011, en réponse à des préoccupations d'actualité ou à des évolutions réglementaires, pour accompagner l'ensemble des acteurs des entreprises dans leur démarche de prévention.

Une autoformation en ligne :

- *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels.*

Deux formations accompagnées à distance :

- *Participer à la mission prévention en entreprise.*
- *Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise.*

Trois stages de perfectionnement technique et méthodologique :

- *Décoder l'organisation et la stratégie de l'entreprise.*
- *Découvrir les principes et pratiques des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.*
- *Promouvoir et mettre en œuvre la participation dans une démarche de prévention.*

Quatre formations de formateurs :

- *... à la prévention des risques chimiques : agents chimiques dangereux et CMR,*
- *... à la prévention des risques liés à l'amiante,*
- *... Certificat prévention secours intervenant à domicile,*
- *... de responsables de secteur, d'infirmiers coordonnateurs et de responsables de structure d'aide à domicile.*

Deux journées à thème :

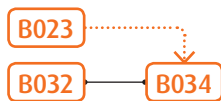
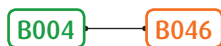
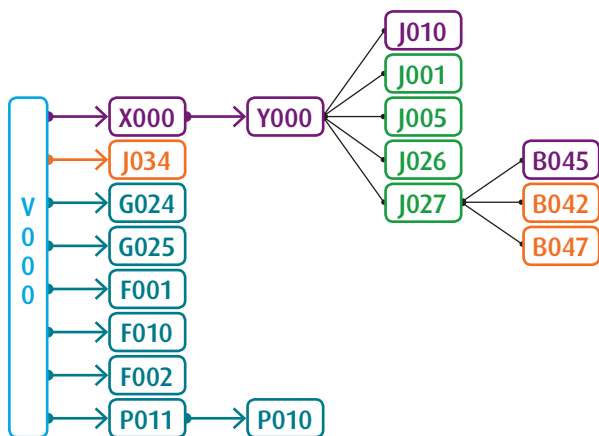
- *Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche.*
- *Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire.*

prévention définie par l'employeur. Il est composé de deux unités. Un positionnement, en entrée de parcours, permet aux candidats d'accéder directement à la seconde unité.

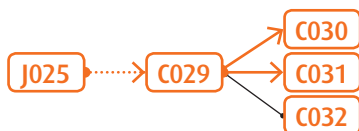
Parcours conseillés

Pour s'inscrire à certaines formations, les participants doivent au préalable avoir suivi soit une autoformation en ligne (**V000**), soit un autre stage. Dans ce cas, ces prérequis sont obligatoires et font partie du parcours de formation.

Dans d'autres cas, des stages sont conçus pour être couplés avec d'autres ou sont complémentaires entre eux. Ils sont en général signalés sur la fiche de stage et conseillés en approfondissement de la formation choisie, comme l'indique le schéma ci-après.



Cursus chimie



Cursus risques psychosociaux



— formations complémentaires

Légende des codes stage

- B004** : Lire et interpréter une étude épidémiologique
- B023** : Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques
- B032** : Recourir à une campagne de prélèvements d'atmosphères
- B034** : Réaliser la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques
- B042** : Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs
- B045** : Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail
- B046** : Améliorer le dépistage clinique des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs avec l'outil Saltsa
- B047** : Appréhender les risques liés aux addictions en milieu professionnel
- B100** : Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire
- B101** : Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche
- C021** : Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques
- C029** : Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère
- C030** : Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : établir une stratégie de prélèvements
- C031** : Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : réaliser une campagne de prélèvements
- C032** : Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les apports de la détection en temps réel
- C047** : Prévenir les risques liés à l'utilisation des solvants
- F001** : Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail
- F002** : Formation continue de formateurs en sauvetage secourisme du travail
- F10** : Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail : complémentaire à l'unité d'enseignement PAE 3
- G024** : Former les personnels d'entreprise à la prévention des risques liés à l'activité physique
- G025** : Former les personnels des établissements à la prévention des risques liés à l'activité physique
- J001** : Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie
- J005** : Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes
- J010** : Développer la fonction prévention en entreprise
- J025** : Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : s'initier à la métrologie d'atmosphère
- J026** : Expérimenter une méthode d'identification et de prévention des risques
- J027** : Savoir travailler en pluridisciplinarité
- J029** : Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux
- J030** : Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité
- J031** : Analyser a posteriori des événements dus aux risques psychosociaux
- J032** : Réaliser un entretien et une observation dans le cadre d'une action de prévention des risques psychosociaux
- J033** : Formation de formateurs relais en prévention des risques psychosociaux pour les services de santé au travail interentreprises
- J034** : Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles
- P010** : Formateurs de responsables de secteur, d'infirmiers coordonnateurs et de responsables de structure d'aide à domicile
- P011** : Formateurs CPS Intervenant à domicile
- V000** : Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. Autoformation en ligne
- X000** : Participer à la mission prévention en entreprise. Formation accompagnée à distance. Parcours 1
- Y000** : Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise. Formation accompagnée à distance. Parcours 2

Sommaire

▶ **P** PRÉVENTEURS D'ENTREPRISE | ▶ **M** MÉDECINS DU TRAVAIL | ▶ **E** ENCADREMENT | ▶ **F** FORMATEURS

Fondamentaux de la prévention

Code Page

NOUVEAU Tous publics Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. Autoformation en ligne **V000** ... 9

Organisation et management de la prévention

M Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail **B045** .. 10

NOUVEAU **M** Décoder l'organisation et la stratégie de l'entreprise **A214** .. 11

NOUVEAU **M** Découvrir les principes et pratiques des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail **A237** .. 12

NOUVEAU **P** Participer à la mission prévention en entreprise. Formation accompagnée à distance. Parcours 1 **X000** .. 13

NOUVEAU **P** Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise. Formation accompagnée à distance. Parcours 2 **Y000** .. 14

P Développer la fonction prévention en entreprise **J010** .. 15

P Mieux agir au sein du CHSCT. Formation accompagnée à distance **U000** .. 16

E Assurer les conditions de réussite d'une formation-action Prap en entreprise ou en établissement **G018** .. 17

Démarches, méthodes, outils

M Lire et interpréter une étude épidémiologique **B004** .. 18

M Mieux conduire une visite d'entreprise **B007** .. 19

P Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie **J001** .. 20

NOUVEAU **P** Promouvoir et mettre en œuvre la participation dans une démarche de prévention **A086** .. 21

P Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes **J005** .. 22

P Analyser *a posteriori* des événements dus aux risques psychosociaux **J031** .. 23

P Réaliser un entretien et une observation dans le cadre d'une action de prévention des risques psychosociaux **J032** .. 24

P Expérimenter une méthode d'identification et de prévention des risques **J026** .. 25

P Savoir travailler en pluridisciplinarité **J027** .. 26

Risques spécifiques

Agents chimiques et biologiques

M Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques **B023** .. 27

M Recourir à une campagne de prélèvements d'atmosphères **B032** .. 28

M Réaliser la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques **B034** .. 29

P Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques **C021** .. 30

P Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : s'initier à la métrologie d'atmosphère **J025** .. 31

P Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère **C029** .. 32

P Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : établir une stratégie de prélèvements **C030** .. 33

P Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : réaliser une campagne de prélèvements **C031** .. 34

P Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les apports de la détection en temps réel **C032** .. 35

P Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception **C024** .. 36

P Caractériser et prévenir les risques liés aux nano-objets **C033** .. 37

P Prévenir les cancers professionnels **J023** .. 38

P Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante et aux autres fibres **C046** .. 39

P Identifier l'amiante dans les matériaux par microscopie optique en lumière polarisée **M018** .. 40

P Prévenir les risques liés à l'utilisation des solvants **C047** .. 41

P Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins) **J021** .. 42

Agents physiques

M	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	B033	43
P	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	J008	44
P	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	J024	45
P	Évaluer et prévenir les nuisances sonores	J007	46
P	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	D009	47

Troubles musculosquelettiques et risques liés aux manutentions manuelles

M	Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs	B042	48
M	Améliorer le dépistage clinique des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs avec l'outil Saltsa	B046	49
P	Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles	J034	50

Facteurs psychosociaux

M	Appréhender les risques liés aux addictions en milieu professionnel	B047	51
P	Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux	J029	52
P	Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité	J030	53

Secteurs spécifiques

P	Évaluer et prévenir les risques dans les laboratoires d'analyses médicales	J022	54
---	--	------	----

Formations de formateurs

Prévention des risques liés aux agents chimiques

NOUVEAU	F	Formation de formateurs à la prévention des risques chimiques : agents chimiques dangereux et cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction	C049	55
NOUVEAU	F	Formation de formateurs à la prévention des risques liés à l'amiante	C048	56

Prévention des risques psychosociaux

F	Formation de formateurs relais en prévention des risques psychosociaux pour les services de santé au travail interentreprises	J033	57
---	---	------	----

Prévention des risques liés à l'activité physique (Prap)

Industrie, bâtiment et travaux publics, commerce

F	Former les personnels d'entreprise à la prévention des risques liés à l'activité physique	G024	58
F	Formation complémentaire pour les formateurs Prap désireux de former les personnels des établissements du secteur sanitaire et social	G026	59

Sanitaire et social

F	Former les personnels des établissements à la prévention des risques liés à l'activité physique	G025	60
F	Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap en établissement recevant des personnes âgées et en structure d'aide à domicile	G019	61

Tous secteurs d'activité

F	Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap pour les activités de bureau	G014	62
F	Certification des formateurs Prap	G023	62
F	Formation de formateurs de formateurs Prap	G021	64

Sauvetage secourisme du travail (SST)

F	Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail	F001	65
F	Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail : complémentaire à l'unité d'enseignement PAE 3	F010	66
F	Formation continue de formateurs en sauvetage secourisme du travail	F002	67

Certificat prévention secours (CPS) Intervenant à domicile

NOUVEAU	F	Formateurs CPS Intervenant à domicile	P011	68
NOUVEAU	F	Formateurs de responsables de secteur, d'infirmiers coordonnateurs et de responsables de structure d'aide à domicile	P010	69

Journées à thème

NOUVEAU	M	Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche	B101	70
NOUVEAU	M	Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire	B100	71

Centres de formation INRS	72
Règlement intérieur de l'espace formation de l'INRS	74
Bulletins d'inscription et conditions générales d'inscription	75-80
Calendrier des stages par public	81-84

Fondamentaux de la prévention

V000

AUTOFORMATION EN LIGNE

nouveau



Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Public > tous publics

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.

Nota bene : cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue.

Objectifs

- Acquérir des connaissances et méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic santé et sécurité de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

Contenu et intentions pédagogiques

→ Module 1 : bases en prévention

Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

→ Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques, formalisée dans le document unique, est obligatoire dans toutes les entreprises. Pour y parvenir, les organismes de Sécurité sociale proposent une démarche structurée associant les salariés.

→ Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident

Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer et d'analyser l'enchaînement des faits pour en tirer un maximum d'enseignements.

→ Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail

Une analyse méthodique de la situation de travail permet de déceler les dysfonctionnements qui pourraient aboutir à des incidents, accidents ou maladies professionnelles. Pour déboucher sur une prévention efficace, cette analyse doit être globale, réaliste, participative et pluridisciplinaire.

Modalités

Un *login* et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder au site www.ead-inrs.com librement. **La date de première connexion à ce site** marque le commencement de la session d'une durée de deux mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces deux mois).

Validation

En fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. Il est possible de valider un, deux, trois ou les quatre modules. En fin de session, une **attestation** de suivi récapitulant les résultats obtenus aux différents modules sera envoyée aux participants.

20 heures

(réparties sur 2 mois).

Les inscriptions sont reçues toute l'année.

Une session est ouverte tous les mois à partir du 1^{er} février 2011.

Responsable pédagogique :

Olivier Poulenard

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Moufida Kihoul

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 20

E-mail : moufida.kihoul@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

Code **V000** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 79.

Organisation et management de la prévention B045

DOMINANTE CONNAISSANCES



Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail

Public > M

Médecins du travail, confrontés notamment aux problèmes suscités par la question du vieillissement dans la prise en charge des salariés.

Objectifs

- Développer ses capacités à appréhender de façon pluridisciplinaire la problématique du vieillissement au travail.
- Promouvoir des démarches et des méthodes permettant de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés vieillissants.

Contenu et intentions pédagogiques

- Pluridisciplinarité de la problématique vieillissement, santé, travail :
 - approches démographique, économique, sociologique,
 - éléments de physiologie.
- Moyens d'action :
 - outils d'évaluation,
 - apports de l'intervention ergonomique,
 - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples en entreprise.

Stage pouvant être utilement complété par le stage J027, *Savoir travailler en pluridisciplinarité*.

3 jours

Le stage commence à 9h00
et se termine à 17h00.

Paris

22/11/2011 au 24/11/2011

Responsable pédagogique :

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Monique Roumier

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : monique.roumier@inrs.fr

730 € nets

(exonération de TVA)

Code **B045** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 77.

Organisation et management de la prévention A214

DOMINANTE ACTION

nouveau

Décoder l'organisation et la stratégie de l'entreprise

Public > M

Médecins du travail, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Repérer les différents modes d'organisation de l'entreprise et d'exercice du pouvoir.
- Identifier les différentes formes juridiques de l'entreprise.
- Définir les différents types de stratégies d'entreprise, leurs origines, leurs finalités.
- Mettre en œuvre les différentes politiques de gestion des ressources humaines.

Contenu et intentions pédagogiques

- Différents modes d'organisation de l'entreprise et d'exercice du pouvoir :
 - définition et approche de la diversité de l'entreprise,
 - du taylorisme à l'entreprise flexible,
 - organigramme et exercice du pouvoir.
- Différentes formes juridiques de l'entreprise :
 - statuts juridiques (SA, SARL, EURL, association Loi 1901, société en commandite, etc.),
 - conséquences fiscales et sociales,
 - constitution et dissolution.
- Différents types de stratégies d'entreprise, leurs origines, leurs finalités :
 - diagnostic et veille stratégique,
 - stratégie produit/marché,
 - stratégie de croissance et de déclin.
- Différentes politiques de gestion des ressources humaines :
 - différents statuts juridiques des personnels,
 - recrutement,
 - formation,
 - gestion des carrières.

Le stage s'appuie sur l'alternance d'apports théoriques et de travaux d'application en groupes, sur la création fictive d'une entreprise (choix d'une organisation, d'un statut juridique, d'une stratégie et d'une politique de GRH), sur des mises en commun régulières, et fait l'objet d'une restitution finale lors de la dernière demi-journée de formation.



4 jours

Le stage commence à 14h30
et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

20/06/2011 au 24/06/2011

Responsable pédagogique :

Philippe Bailleul

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Agnès Matecki

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 72

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : agnes.matecki@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **A214** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 77.

Organisation et management de la prévention A237

DOMINANTE ACTION

nouveau



Découvrir les principes et pratiques des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

Public > M

Médecins du travail, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Conseiller les entreprises sur leur organisation de la prévention.
- S'appuyer sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des entreprises pour les interventions.

Contenu et intentions pédagogiques

- Position institutionnelle vis-à-vis des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.
- Intégration des valeurs essentielles et des bonnes pratiques dans les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.
- Éléments d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.
- Référentiels des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.
- Mise en œuvre d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.
- Le stage s'appuie sur des exposés, des mises en application sur le terrain et des retours d'expériences.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Pendant l'intersession, un travail sur les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail est demandé aux participants.

4,5 jours

(3 jours + 1,5 jours)

répartis sur 2 semaines non consécutives.

Le stage commence les deux semaines à 14h30 et se termine la première semaine à 11h15 et la seconde semaine à 17h00.

Neuves-Maisons

26/09/2011 au 29/09/2011
et 28/11/2011 au 29/11/2011

Responsable pédagogique :

Françoise Paix

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

1 096 € nets

(exonération de TVA)

Code **A237** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

Organisation et management de la prévention X000

DOMINANTE ACTION | FORMATION ACCOMPAGNÉE À DISTANCE – PARCOURS 1

nouveau

Participer à la mission prévention en entreprise

Public > P

Préventeurs d'entreprise (animateurs, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis : pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès les quatre modules de l'autoformation en ligne **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou les formations **Q000**¹, *Acquérir les bases de la mission prévention en entreprise*, niveau 1 ou **U000**, *Mieux agir au sein du CHSCT* de l'INRS ou de justifier d'un niveau équivalent acquis en formation (fournir les attestations) ou par l'expérience professionnelle.

Il est vivement recommandé, pour suivre cette formation, de disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès à Internet. Il est possible d'envoyer les travaux demandés au tuteur par courrier, mais les conditions de suivi de la formation seront optimales dans le cadre d'échanges *via* le site d'accompagnement de la formation www.ead-inrs.com.

Objectifs

- Maîtriser les concepts de base en prévention des risques professionnels.
- Se situer comme acteur de la prévention au sein de l'entreprise.
- Faire un état des lieux en matière de santé et de sécurité au travail à partir d'un dossier d'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention suite à une analyse d'accident.
- Identifier les risques d'atteinte à la santé à un poste de travail.
- Évaluer les risques *a priori* dans une situation de travail.

Contenu et intentions pédagogiques

- Approche globale de la santé et de la sécurité au travail et principes de prévention : connaissance de l'entreprise et de la fonction prévention, fondements juridiques et économiques de la prévention, santé et pathologie au travail.
- Risques professionnels : connaissance des risques liés aux agents chimiques et physiques (bruit, éclairage, ambiance thermique, énergie électrique, vibrations), à la mise en œuvre d'une technique ou d'un produit (équipements de travail, incendie), à l'activité physique, à la circulation dans l'entreprise.
- Méthodes et outils de prévention : méthodes d'analyse des accidents et des incidents, méthodes d'évaluation, démarche ergonomique et mise en perspective de la fonction prévention.

Modalités

Cette formation se fonde sur une quinzaine de brochures et sept fascicules de travaux pratiques à envoyer au tuteur (par voie postale ou par mail). Une semaine environ avant le début de la session, les apprenants reçoivent l'ensemble de la documentation (une partie de la documentation est également accessible en ligne).

L'apprenant est inscrit dans un groupe d'apprentissage. Un tuteur, professionnel de la prévention, assure l'accompagnement du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque apprenant durant toute la durée de la formation.

Un espace dédié est créé pour l'apprenant sur le site www.ead-inrs.com afin de suivre l'ensemble de la formation et d'échanger avec le tuteur et les membres du groupe.

Validation

Une **attestation** mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

60 heures

(réparties sur 5 mois).

2 sessions proposées :

- 01/02/2011 au 30/06/2011
Date limite d'inscription : 15/12/2010
- 19/09/2011 au 17/02/2012
Date limite d'inscription : 15/06/2010

En fonction du nombre d'inscrits, une journée de regroupement à l'INRS peut être proposée en début de session.

Responsable pédagogique :

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Moufida Kihoul

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 31 82
Fax : 01 40 44 14 20
E-mail : moufida.kihoul@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise.

365 € nets

(exonération de TVA)

- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
- pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **X000** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

V000 ou Q000 ou U000

X000

1. Formation INRS proposée jusqu'en 2010

Organisation et management de la prévention Y000

DOMINANTE ACTION | FORMATION ACCOMPAGNÉE À DISTANCE - PARCOURS 2

nouveau

Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise

Public > P

Préventeurs d'entreprise (animateurs, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant approfondir et mettre en œuvre leur connaissance de la fonction prévention. Pour s'inscrire, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son, d'une imprimante et d'un accès Internet, manipuler avec aisance les outils de bureautique, de messagerie électronique et de navigation sur Internet. En 2011, le nombre de participants est limité à 60.

Préalable : toute inscription fait l'objet d'un test de positionnement permettant de déterminer le niveau d'entrée dans la formation.

Les apprenants ayant suivi avec succès les formations accompagnées à distance **X000**, *Participer à la mission prévention en entreprise* ou **K000**¹, *Acquérir les bases de la mission prévention en entreprise*, niveau 2 ou **S000**¹, *Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise* accèdent directement à la seconde unité du parcours qui aura lieu en 2012.

Objectifs

- Mettre en œuvre une démarche de prévention en santé et sécurité au travail.
- Piloter la politique de prévention définie par l'employeur.

Contenu et intentions pédagogiques

- Approche globale de la santé et sécurité au travail, principes de prévention.
- Méthodes et outils de prévention : diagnostic en santé et sécurité au travail, évaluation des risques, outils de pilotage des actions de prévention.
- Approche du management de la santé et de la sécurité au travail, élaboration d'un plan de progrès afin d'améliorer la maîtrise des risques dans l'entreprise

Modalités

Cette formation est composée de deux unités.

Unité 1 : elle se fonde sur une quinzaine de brochures et sept fascicules de travaux pratiques à envoyer au tuteur (par courrier ou par mail). Une semaine environ avant le début la formation, les apprenants reçoivent l'ensemble de la documentation (accessible également en ligne, au format pdf).

Unité 2 : cette seconde unité est proposée en ligne. Une étude de cas, composée de quatre séquences faisant chacune l'objet d'un travail à envoyer au tuteur, sert de fil rouge. L'apprenant est inscrit dans un groupe d'apprentissage. Un tuteur, professionnel de la prévention, assure l'accompagnement du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé durant toute la durée de la formation.

Un espace dédié est créé pour l'apprenant sur le site www.ead-inrs.com afin de suivre la formation et d'échanger avec le tuteur et les membres du groupe.

Validation

Une **attestation** mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Les personnes souhaitant s'engager dans une démarche de validation des acquis, devront effectuer un travail complémentaire dans leur entreprise. Réalisé dans les 3 mois à l'issue de la formation, il fera l'objet d'une soutenance et d'une validation devant un jury.

Pour toute information complémentaire concernant cette option, contacter le secrétariat ou le responsable pédagogique en charge de cette formation.



140 heures

(réparties sur 9 mois).
(ou **80 heures** sur 4 mois en cas d'accès direct à la seconde unité suite au positionnement).

Test de positionnement

Date limite d'inscription : 15/05/2011
Résultats et confirmation d'inscription : juillet 2011

1 session proposée.

19/09/2011 au 30/06/2012

En fonction du nombre d'inscrits, une journée de regroupement à l'INRS peut être proposée en début de session.

Responsable pédagogique :

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Moufida Kihoul

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 31 82

Fax : 01 40 44 14 20

E-mail : moufida.kihoul@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

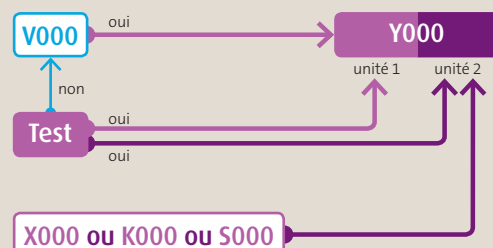
- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise.

852 € ou 487 € nets
si accès direct à l'unité 2

(exonération de TVA)

- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
- pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel.

Code **Y000** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



1. Formations INRS proposées jusqu'en 2010.

Organisation et management de la prévention J010

DOMINANTE CONNAISSANCES



Développer la fonction prévention en entreprise

Public > P

Prioritairement les préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, secrétaires ou membres de CHSCT¹, qu'ils soient récemment affectés à ces missions ou souhaitent, après quelques années d'expérience, consolider ou actualiser leurs connaissances.

Objectif

- Maîtriser les connaissances minimales pour intervenir de façon autonome dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Contenu et intentions pédagogiques

- Aspects légaux et réglementaires de la prévention des risques professionnels.
- Acteurs internes (à l'entreprise) et externes de la prévention des risques professionnels, et institutions intervenant dans ce champ.
- Connaissance des risques professionnels dans leurs aspects techniques et réglementaires, abordés sous l'angle de la recherche documentaire.
- Démarches, méthodes et principes d'action en prévention.
- Enjeux sociaux et économiques de la prévention.
- Supports documentaires (électronique et papier).
- Place, rôle, statut et missions du préventeur d'entreprise.

Le stage s'appuie sur une forte implication de chacun par le biais d'études de cas, d'une recherche documentaire sur supports papier et électronique et de l'élaboration de documents de synthèse.

Le stage se déroule en trois séquences discontinues.

Pendant les intersessions, il est demandé aux participants de réaliser des travaux.

12 jours

(4 jours + 4 jours + 4 jours)
répartis sur 3 semaines non consécutives.

Les **2** sessions commencent chaque semaine à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

14/03/2011 au 18/03/2011,
11/04/2011 au 15/04/2011
et 9/05/2011 au 13/05/2011

Neuves-Maisons

19/09/2011 au 23/09/2011,
17/10/2011 au 21/10/2011
et 21/11/2011 au 25/11/2011

Responsable pédagogique :

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

2921 € nets

(exonération de TVA)

Code **J010** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Organisation et management de la prévention

U000

DOMINANTE ACTION | FORMATION ACCOMPAGNÉE À DISTANCE



Mieux agir au sein du CHSCT

Public **P**

Représentants du personnel au CHSCT¹, délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT. Pour s'inscrire, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'un lecteur cédérom, d'une carte son et de haut-parleurs (configuration minimale : sous PC, Microsoft Windows 98, 128 Mo RAM ; sous Apple Macintosh, OS X, 256 Mo RAM), d'une imprimante et d'un accès Internet. Il doit manipuler avec aisance les outils de bureautique (traitement de texte), de messagerie électronique et de navigation sur Internet. Des capacités d'autonomie et d'organisation personnelle du travail sont nécessaires.

Objectifs

- Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- Mieux remplir ses missions au sein du CHSCT.
- Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu et intentions pédagogiques

Les contenus de formation, stockés sur cédérom, sont structurés autour de cinq unités pédagogiques composées de fictions animées, d'écrans d'information interactifs et d'exercices auto-évaluatifs.

- Missions et fonctionnement : connaître les bases réglementaires, savoir les utiliser, rendre plus efficace le fonctionnement du CHSCT.
- Enquêtes du CHSCT : savoir recueillir l'information, comprendre la survenue d'un événement, agir sur les causes.
- Visite des locaux : savoir effectuer une visite, vérifier l'application de la réglementation, identifier les dangers et les risques.
- Avis du CHSCT : savoir donner un avis circonstancié sur toute question relevant de la compétence du CHSCT, savoir exploiter les documents de prévention.
- Promotion de la prévention : être une force de proposition, définir une stratégie d'intervention, savoir communiquer sur le CHSCT.

Chaque module se termine par une mise en application des acquis à travers un travail personnel à adresser au tuteur (faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du CHSCT, définir une méthode d'action en cas d'accident du travail, identifier des risques et faire des propositions d'action, donner un avis motivé sur des documents, construire un argumentaire).

Des fiches pratiques et des documents de référence complètent le contenu de la formation.

Accompagné par un tuteur pédagogique, l'apprenant communique avec celui-ci, *via* un site Internet dédié (www.ead-inrs.com). Cet espace en ligne offre des services d'information et d'échanges entre apprenants et tuteurs : actualités, forums de discussion (avec animation par un professionnel de la prévention), sites Internet... Des réunions à distance avec le tuteur sont également proposées.

Une **attestation** de formation est remise aux participants ayant effectué la totalité des travaux demandés en fin d'unités.

40 heures

(réparties sur 5 mois).

2 sessions proposées.

- 10/01/2011 au 10/06/2011
date limite d'inscription : 25/11/2010
- 19/09/2011 au 19/02/2012
date limite d'inscription : 11/07/2011

En fonction du nombre d'inscrits, une journée de regroupement à l'INRS peut être proposée en début de session.

Responsable pédagogique :

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Moufida Kihoul

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 31 82
Fax : 01 40 44 14 20
E-mail : moufida.kihoul@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise.

339 € nets

(exonération de TVA)

- pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les apprenants des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
- pour les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise).

Code **U000** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle légalement dispensée par les organismes agréés.

Organisation et management de la prévention G018

DOMINANTE CONNAISSANCES



Assurer les conditions de réussite d'une formation-action Prap en entreprise ou en établissement

Public > E

Exclusivement réservé aux responsables et commerciaux d'organismes de formation, de services de santé au travail et aux dirigeants d'entreprises¹.

Objectifs

- Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).
- Mieux appréhender le rôle du formateur Prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu et intentions pédagogiques

- Enjeux de la démarche Prap.
- Finalité d'un projet Prap.
- Rôle du formateur Prap.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche Prap dans l'entreprise.
- Dispositifs de conventionnement et d'habilitation.
- Offre de formation Prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Prévention.

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

1 jour

Les **3** sessions commencent à 9h30 et se terminent à 17h00.

Paris

18/01/2011

Paris

01/02/2011

Paris

06/09/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

Coût pris en charge par l'INRS

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G018** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Démarches, méthodes, outils

B004

DOMINANTE CONNAISSANCES



Lire et interpréter une étude épidémiologique

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Comprendre et interpréter les études épidémiologiques menées en milieu professionnel.
- Participer à des études épidémiologiques, soit en proposition de recherche et de collecte de données, soit en discussion de résultats.

Contenu et intentions pédagogiques

- Définition et développement des différentes étapes d'une étude épidémiologique.
- Objectif de l'étude : descriptif, analytique, évaluatif.
- Type d'étude : enquête transversale, étude de cohorte, enquête cas-témoins, exposés/non exposés.
- Recueil de données : questionnaires, recueil des données instrumentales, codification, encodage.
- Indicateurs : incidence, prévalence, taux de mortalité, intervalle de confiance.
- Outils statistiques : notion de représentativité, échantillonnage, significativité statistique, « p », notion de facteurs de risque, risque relatif, risque attribuable.
- Interprétation des résultats : les biais en épidémiologie, biais de sélection, de mémorisation, erreurs de classification, Healthy Worker Effect, prise en compte des facteurs de confusion.
- Initiation d'une étude épidémiologique : les différentes étapes.

Le stage s'appuie sur l'analyse d'articles, en sous-groupes, et sur le développement de certains aspects théoriques en fonction de la demande.

Stage pouvant constituer un complément utile au stage B046, Améliorer le dépistage clinique des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs avec l'outil Saltsa.

2 jours

Le stage commence à 9h00
et se termine à 17h00.

Paris

29/11/2011 au 30/11/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

487 € nets

(exonération de TVA)

Code **B004** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 75.

Démarches, méthodes, outils

B007

DOMINANTE ACTION



Mieux conduire une visite d'entreprise

■ Public > **M**

Médecins du travail.

■ Objectifs

- Recenser les situations où la visite d'entreprise semble nécessaire.
- En fonction de ces situations :
 - organiser la visite suivant le temps disponible ;
 - bâtir une démarche adaptée au contexte ;
 - définir les moyens nécessaires aux actions programmées.

■ Contenu et intentions pédagogiques

- Contexte de la visite d'entreprise :
 - association du médecin à une transformation d'entreprise, à un achat d'équipement,
 - réinsertion de personnes handicapées,
 - exploitation de données issues de la pratique médicale.
- Approche globale de l'entreprise :
 - histoire et caractéristiques,
 - contexte commercial, technologique et économique,
 - politique sociale.
- Préparation et organisation de la visite :
 - analyse des enjeux par le médecin et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle,
 - repérage des partenaires en mesure de collaborer et/ou de soutenir l'action,
 - déroulement, structuration et organisation temporelle,
 - méthodologie d'observation et d'entretien,
 - recueil et traitement des données.
- Restitution et exploitation des résultats par le médecin du travail.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

2,5 jours

Le stage commence à 14h00
et se termine à 17h00.

Paris

10/05/2011 au 12/05/2011

Responsable pédagogique :

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Monique Roumier

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : monique.roumier@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **B007** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 77.

Démarches, méthodes, outils J001

DOMINANTE ACTION



Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie

Public > P

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail, IPRP, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT¹, méthodistes.
Le nombre de participants est limité à 12.

Objectifs

- Apprécier la nécessité d'une approche globale des postes de travail.
- Rechercher et mettre en œuvre les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse de l'activité.
- Participer à des études ergonomiques, avec pour objectif d'aménager les postes de travail.

Contenu et intentions pédagogiques

- Ergonomie :
 - histoire et définitions,
 - principes, objectifs et champs d'action.
- Analyse ergonomique du travail (AET) :
 - travail prescrit et travail réel,
 - observations et entretiens,
 - outils d'analyse.
- Méthodes d'étude :
 - nécessité et choix d'une méthode,
 - grilles d'analyse,
 - méthodes ouvertes.
- Intervention ergonomique :
 - dans l'entreprise,
 - au poste de travail,
 - étapes de la démarche ergonomique,
 - niveaux d'intervention.
- Élaboration du diagnostic et recherche de solutions.
- Ergonomie dans la conduite de projet.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première (4 jours) comprend une étude de poste en entreprise par groupes de 2 ou 3 personnes avec discussion des résultats en groupe.

Pendant l'intersession, il est demandé aux participants un travail personnel (2,5 à 3 jours minimum) d'étude de situation de travail avec remise d'un support écrit.

La seconde (4 jours) est consacrée à la restitution des travaux d'intersession, ouvrant sur des réflexions méthodologiques, et à l'apport de l'ergonomie dans la conduite de projet.

8 jours

(4 jours + 4 jours)
répartis sur 2 semaines non consécutives.

2 sessions

La 1^{re} session commence chaque semaine à 14h30 et se termine à 11h15.

La 2^{de} session commence chaque semaine à 14h00 et se termine à 12h00.

Extérieur et Neuves-Maisons

28/03/2011 au 1/04/2011 (lieu à déterminer)
et 23/05/2011 au 27/05/2011

Paris

17/10/2011 au 21/10/2011
et 12/12/2011 au 16/12/2011

Responsable pédagogique :

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Monique Roumier

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : monique.roumier@inrs.fr

1 948 € nets

(exonération de TVA)

Code **J001** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.



Promouvoir et mettre en œuvre la participation dans une démarche de prévention

Public > P

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail, IPRP, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT¹, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS). Le nombre de participants est limité à 10.

Objectifs

- Clarifier le positionnement du préventeur dans une démarche participative.
- Resituer l'approche participative dans le processus d'une démarche de prévention.
- Repérer et appliquer les différentes grilles d'analyse et de lecture d'un groupe et de son fonctionnement.
- Concevoir et mettre en application des techniques d'animation de groupe spécifiques à la démarche de prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- Place et enjeux des groupes de travail dans la démarche de prévention.
- Négociation-promotion de la démarche participative.
- Techniques d'animation et de pilotage d'un groupe.
- Style d'animation, grille d'analyse des dynamiques de groupe et des stratégies d'acteur.

Le stage s'appuie sur des présentations de concepts, des études de cas, des exercices de communication et une analyse de pratiques (retours d'expériences).

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Paris

07/03/2011 au 11/03/2011

Responsable pédagogique :

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Monique Roumier

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : monique.roumier@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **A086** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Démarches, méthodes, outils J005

DOMINANTE ACTION



Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes

■ Public > P

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT¹.

■ Objectifs

- Maîtriser la pratique de la méthode INRS d'analyse post-accident, connue sous l'appellation « méthode de l'arbre des causes ».
- Intégrer les principes d'exploitation des analyses post-accident qui complètent la méthode.

■ Contenu et intentions pédagogiques

- Réflexion sur la pratique actuelle des stagiaires en matière d'analyse des accidents et sur l'exploitation faite des résultats de ces analyses dans le cadre de la démarche préventive développée par eux.
- Entraînement à l'application de la méthode et de certains principes d'exploitation d'une analyse d'accident.
- Recueil des informations.
- Élaboration de l'arbre des antécédents de l'accident (ou arbre des causes).
- Formulation et choix des mesures à prendre.
- Mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents, en vue de la détection précoce des risques.
- Possibilités offertes par cette méthode d'analyse pour :
 - sensibiliser les acteurs sociaux à la pluricausalité de l'accident,
 - faire évoluer la structure de prise en charge de la sécurité dans une unité de production,
 - amorcer une réflexion sur les modalités (et difficultés) de son introduction dans une entreprise.

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur des cas papier et des films.

À l'issue du stage, le cas pédagogique conçu par l'INRS « Équipe en sécurité. Comprendre » est remis aux participants. Ce support permet notamment de former les agents de maîtrise à la prévention, à partir de l'approche pluricausale de l'accident.

4 jours

Le stage commence à 14h30
et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

28/03/2011 au 01/04/2011

Responsable pédagogique :
Guy Peissel-Cottenaz
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 21 70
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J005** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 77.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Démarches, méthodes, outils J031

DOMINANTE ACTION



Analyser *a posteriori* des événements dus aux risques psychosociaux

Public > P

Membres du CHSCT¹, délégués du personnel, médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail ou préventeurs d'entreprise, appelés à mettre en œuvre réellement une analyse *a posteriori* d'événements dus aux risques psychosociaux (suicide, tentative de suicide, conflit, agression, pathologie professionnelle), agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS). Le nombre de participants est limité à 12.

Prérequis : les participants doivent avoir suivi le stage **J029**, *Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux*, ou posséder des connaissances équivalentes.

Les inscriptions seront validées après un entretien téléphonique avec les formateurs du stage.

Objectifs

- Faire l'analyse *a posteriori* d'événements et de pathologies professionnelles dus aux risques psychosociaux.
- Identifier les déterminants des situations de travail sur lesquels agir en prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- Acquisition d'une démarche issue de la méthode de l'arbre des causes adaptée à des événements (conflits, actes de violence, malaises, tentatives de suicide, suicides...) dus aux risques psychosociaux.
- Acquisition d'une démarche d'enquête d'une pathologie professionnelle due aux risques psychosociaux.

Le stage alterne apports de connaissances et travaux de sous-groupes sur des situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

05/12/2011 au 09/12/2011

Responsable pédagogique :

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

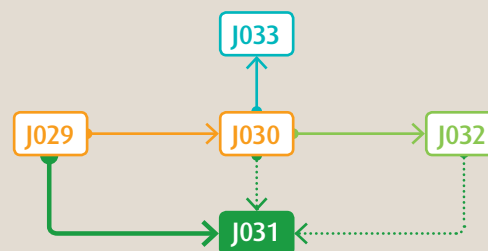
Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J031** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Démarches, méthodes, outils

J032

DOMINANTE ACTION



Réaliser un entretien et une observation dans le cadre d'une action de prévention des risques psychosociaux

Public > P

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail, membres du CHSCT¹, délégués du personnel ou préventeurs d'entreprise appelés à mettre en œuvre réellement des entretiens et des observations dans le cadre d'une action de prévention des risques psychosociaux, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Le nombre de participants est limité à 12.

Prérequis : les participants doivent avoir préalablement suivi les stages **J029**, *Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux*, et **J030**, *Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité*, ou posséder des connaissances et une expérience équivalentes.

Ils doivent participer à une action de prévention des risques psychosociaux en cours ou projetée.

Les inscriptions seront validées après un entretien téléphonique avec les formateurs du stage.

Objectifs

- Connaître les différentes situations d'entretien et d'observation d'une action de prévention des risques psychosociaux.
- Concevoir des entretiens et des observations adaptés aux étapes et à la particularité de l'action de prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- Acquisition de connaissances sur les objectifs des entretiens et des observations au cours d'une action de prévention des risques psychosociaux.
- Acquisition d'une démarche de conception d'entretiens et d'observations adaptée à une action de prévention des risques psychosociaux.

Le stage alterne apports de connaissances et travaux de sous-groupes sur des situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

05/12/2011 au 09/12/2011

Responsables pédagogiques :

Marc Benoit

Tél. : 03 83 50 85 17

E-mail : marc.benoit@inrs.fr

et/ou

Agnès Pentecôte

Tél. : 03 83 50 85 24

E-mail : agnes.pentecote@inrs.fr

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

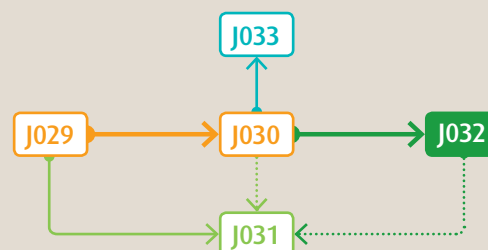
Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J032** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Démarches, méthodes, outils

J026

DOMINANTE ACTION



Expérimenter une méthode d'identification et de prévention des risques

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail et tous autres préventeurs d'entreprise, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Analyser une situation de travail.
- Identifier les risques afférents.
- Proposer des mesures de prévention s'intégrant parfaitement à la situation choisie.

Contenu et intentions pédagogiques

Le contenu s'appuie sur une méthode d'analyse systématique de la situation envisagée et dépend du choix de l'entreprise support.

- Étapes de transformation du système de production de l'entreprise :
 - élaboration du modèle SADT¹ du système réel de production (modéliser le processus pour comprendre),
 - identification des risques et élaboration du modèle des risques induits par le système (ces risques sont vus comme autant de transformations non activées de la santé des opérateurs),
 - élaboration du modèle de production éradiquant ou limitant les risques (cahier des charges du futur processus de production prenant en compte les éléments précédents de l'étude).
- Validation des travaux par l'entreprise support.

Le stage alterne séquences d'observation, de recueil d'informations et de modélisation et s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux de groupes (études de cas en entreprise). L'utilisation d'un logiciel informatique permet de restituer les travaux des participants.

Une restitution à l'entreprise sera faite par les participants à l'issue de la session, afin de valider leur étude.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Lieu à déterminer

24/10/2011 au 28/10/2011

Responsable pédagogique :
Jean-François Mathieu
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Monique Roumier

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 21 69
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : monique.roumier@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J026** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Structured – Analysis – Design – Technique. SADT[®] est une marque déposée de SofTech (USA) et d'IGL Technologie (France).

Démarches, méthodes, outils

J027

DOMINANTE ACTION



Savoir travailler en pluridisciplinarité

Public > P

Acteurs de la prévention dans les entreprises du régime général de la Sécurité sociale (médecins des services de santé au travail, personnels infirmiers, ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », intervenants en prévention des risques professionnels et membres du CHSCT¹); agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) et de la direction départementale du travail.

Pour répondre à l'objectif de pluridisciplinarité, l'effectif sera réparti entre les différents acteurs cités dans le public visé. Les inscriptions seront validées après analyse de l'ensemble des demandes.

Objectif

- Participer à et/ou mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire applicable à différents champs de la prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- État des questions autour du concept de pluridisciplinarité.
- Clarification de la notion de pluridisciplinarité.
- Dimension juridique et cadre réglementaire de la pluridisciplinarité.
- Acteurs, domaines d'intervention, missions.
- Grille d'analyse des différentes structures d'organisation.
- Principes-clés en animation et conduite d'un groupe de travail.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, une exploration des représentations, des études de cas, des retours d'expériences et une analyse de pratiques.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première (3 jours), centrée sur les fondamentaux de la pluridisciplinarité, est l'occasion de définir son champ conceptuel; construire une cartographie des acteurs de prévention; créer, animer et entretenir un réseau d'acteurs; poser des repères en matière d'animation et de conduite des groupes de travail.

Pendant l'intersession, il est demandé aux participants de mettre en œuvre une démarche pluridisciplinaire dans leur contexte de travail. Ce travail personnel fait partie intégrante de la formation.

La seconde (2 jours) est consacrée aux retours d'expériences et à l'analyse de pratiques. La restitution des travaux d'intersession donne lieu à une analyse, des compléments d'information ou des apports théoriques de la part des intervenants.

Stage complémentaire des stages B045, Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail, B042, Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs et B047, Appréhender les risques liés aux addictions en milieu professionnel.

5 jours

(3 jours + 2 jours)

répartis sur 2 semaines non consécutives.
Le stage commence chaque semaine à 9h00 et se termine à 17h00.

Paris

19/01/2011 au 21/01/2011
et 06/04/2011 au 07/04/2011

Responsable pédagogique :

Philippe Bailleul

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

1 217€ nets

(exonération de TVA)

Code **J027** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

B023

DOMINANTE ACTION



Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques au poste de travail.
- Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité.

Contenu et intentions pédagogiques

- Données relatives aux produits industriels :
 - propriétés physicochimiques fondamentales,
 - étiquettes,
 - fiches toxicologiques,
 - fiches de données de sécurité,
 - bases de données.
- Réglementation en matière de risque chimique :
 - classification des produits, règlement CLP, vers un nouvel étiquetage,
 - réglementation européenne Reach.
- Toxicologie industrielle :
 - éléments fondamentaux,
 - risques associés à certains produits industriels (exemple : les solvants).
- Surveillance des atmosphères de travail :
 - objectifs, stratégie, méthodologie des prélèvements,
 - valeurs limites d'exposition,
 - interprétation des résultats.
- Évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques :
 - méthodes d'évaluation semi-quantitative,
 - prévention intégrée,
 - protection collective (ventilation, captage des polluants),
 - protection individuelle (protection respiratoire principalement),
- Rôle du médecin du travail :
 - évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des études de cas et des recherches dans des bases de données.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Paris

24/01/2011 au 28/01/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **B023** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

B032

DOMINANTE ACTION



Recourir à une campagne de prélèvements d'atmosphères

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Recourir aux prélèvements d'atmosphères dans l'étude des évaluations des expositions en hygiène industrielle.
- Élaborer une stratégie de prélèvements.
- Intégrer les contraintes des techniques et méthodes de prélèvements et d'analyses.
- Rechercher et transmettre les informations nécessaires au déroulement de la campagne de prélèvements.
- Interpréter les résultats.

Contenu et intentions pédagogiques

- Échantillonnage des atmosphères de travail :
 - objectifs et stratégie des prélèvements,
 - évaluation initiale,
 - choix des prélèvements pertinents,
 - information de l'entreprise,
 - déroulement de l'intervention,
 - exploitation des résultats,
 - compte rendu des résultats,
 - suivi des actions.
- Métrologie des polluants particuliers :
 - notions élémentaires de physique des aérosols,
 - fractions conventionnelles,
 - échantillonnage et valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP),
 - méthodes et matériels de prélèvement,
 - principaux aérosols rencontrés en hygiène industrielle.
- Prélèvements et analyse des gaz et des vapeurs :
 - généralités sur les différentes méthodes de prélèvements,
 - prélèvements des solvants sur tube à charbon actif,
 - prélèvements des solvants sur badges,
 - méthodes de prélèvements spécifiques pour quelques produits (formaldéhyde, isocyanates, oxyde de carbone,...).

Le stage s'appuie sur des exposés et des travaux sur dossiers à partir de situations réelles.

Stage pouvant être utilement complété par le stage **B034**, Réaliser la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques.

2,5 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 17h00.

Paris

05/12/2011 au 07/12/2011

Responsable pédagogique :
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **B032** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

B034

DOMINANTE ACTION



Réaliser la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques

Public > M

Médecins du travail. Les membres du binôme, médecin du travail et infirmière travaillant au sein du même service de santé au travail, peuvent participer conjointement à ce stage.

Prérequis : il est conseillé aux participants d'avoir préalablement suivi le stage **B023**, *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques*, ou de posséder une bonne connaissance du risque chimique.

Objectifs

- Identifier les principes et les méthodes pour mettre en place une surveillance biologique de l'exposition.
- Interpréter pertinemment les résultats.

Contenu et intentions pédagogiques

- Principes et méthodes de la surveillance biologique :
 - évaluation initiale,
 - données réglementaires,
 - outils de recherche d'informations,
 - réalisation pratique (approche, mise en place et suivi).
- Interprétation des résultats :
 - limites de la bio-métriologie,
 - valeurs de référence,
 - sources d'erreurs.

Le stage n'aborde ni la surveillance des effets des produits, ni les biomarqueurs de susceptibilité.

Il s'appuie sur des exposés, des échanges d'expériences, des études de cas concrets, la démonstration et l'utilisation de bases de données.

Stage pouvant être utilement complété par le stage B032, *Recourir à une campagne de prélèvements d'atmosphères*.

2,5 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 17h00.

Paris

15/11/2011 au 17/11/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **B034** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

B023

B034

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

C021

DOMINANTE ACTION



Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels et tous autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Identifier les facteurs d'exposition.
- Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- Conduire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

Contenu et intentions pédagogiques

- Présentation des propriétés physicochimiques fondamentales :
 - point d'éclair, limites d'explosivité, pression de vapeur, densité,
 - incompatibilités,
 - stabilité des produits.
- Sources d'informations sur les produits chimiques industriels :
 - étiquetage,
 - fiches toxicologiques et fiches de données de sécurité,
 - réglementation : Reach, CLP,
 - bases de données.
- Éléments généraux de toxicologie industrielle :
 - toxicologie expérimentale,
 - toxicité humaine,
 - différentes formes d'intoxication,
 - modes d'action des toxiques,
 - risques associés à certains produits industriels (solvants...).
- Surveillance des atmosphères de travail :
 - prélèvements d'atmosphère et de produits,
 - analyse et interprétation des résultats.
- Évaluation du risque chimique et prévention :
 - pratiquer une évaluation simplifiée des risques en entreprise,
 - choix des mesures préventives,
 - prévention intégrée,
 - protection collective¹,
 - protection individuelle (principalement la protection respiratoire),
 - formation, information du personnel.
- Conduite d'un plan d'actions.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Paris

24/10/2011 au 28/10/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, enseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **C021** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

1. Ce point est traité de façon plus approfondie dans le stage **C024**, Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception.



Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : s'initier à la métrologie d'atmosphère

Public **P**

Débutants dans le domaine, techniciens en hygiène industrielle, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), acteurs en santé et sécurité au travail, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Intégrer les bases théoriques de la métrologie.
- Associer aux objectifs de suivi réglementaire ou d'évaluation des risques d'exposition aux produits chimiques les méthodes pertinentes d'étude préalable, de mise en œuvre, de réalisation et d'interprétation.

Contenu et intentions pédagogiques

- Bases de la métrologie.
- Évaluation de l'exposition aux agents chimiques :
 - textes réglementaires en vigueur,
 - objectifs et moyens de l'évaluation de l'exposition.
- Polluants atmosphériques accessibles au prélèvement, à la mesure et à l'analyse :
 - polluants particuliers,
 - gaz et vapeurs,
 - fibres d'amiante,
 - silice,
 - aérosols minéraux.
- Ressources INRS.

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques et des débats.

2 jours

Le stage commence à 9h00
et se termine à 17h00.

Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)

15/03/2011 au 16/03/2011

Responsable pédagogique :

Marie-Hélène Mareux-Husson

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

487 € nets

(exonération de TVA)

Code **J025** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 75.



Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère

Public **P**

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels chargés de définir les objectifs, les prélèvements et analyses ou d'interpréter les résultats d'analyses de teneurs en polluants dans l'atmosphère des lieux de travail, agents des services de prévention des caisses de Sécurité sociale.

Objectifs

- Déterminer les objectifs d'une métrologie d'atmosphère, choisir la technique de prélèvement et la méthode d'analyse adaptées au contexte à l'aide des renseignements mis à disposition sur le site de l'INRS.
- Renseigner utilement préleveurs et laboratoires d'analyse sur les conditions de réalisation.
- Apprécier les résultats obtenus.

Contenu et intentions pédagogiques

- Évaluation de l'exposition aux agents chimiques :
 - point réglementaire et évolutions des textes,
 - objectifs de l'évaluation de l'exposition et nécessité de suivre une stratégie de prélèvement adaptée,
 - outils et documents techniques développés par l'INRS pour des recherches sur des paramètres descripteurs de pollution.
- Métrologie des polluants particuliers :
 - notions de physique des aérosols, fractions conventionnelles d'échantillonnage et valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP),
 - prélèvement des aérosols (objectifs, principe, performances des appareils),
 - méthodes et matériels de prélèvement (cassettes fermées, CIP 10, cyclone, impacteur...),
 - mesures par gravimétrie, détermination des débits de prélèvement.
- Métrologie des bioaérosols :
 - analyses microbiologiques,
 - dispositifs de prélèvement,
 - mesures en temps réel,
 - critères de sélection des méthodes.
- Prélèvement et analyse des gaz et des vapeurs :
 - adsorption sur support solide (charbon actif, gel de silice),
 - échantillonneurs passifs (badges),
 - techniques d'analyse,
 - essais d'aptitude.
- Prélèvement et analyse des fibres d'amiante, de la silice et des aérosols minéraux :
 - amiante, silice,
 - métaux et métalloïdes, aérosols d'anions inorganiques,
 - essais d'aptitude.
- Place de la détection en temps réel :
 - problématique,
 - variabilité des expositions,
 - interprétation des résultats.

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques et des exemples tirés des études des laboratoires.

3 jours

Les **2** sessions commencent à 9h00 et se terminent à 17h00.

Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)

29/03/2011 au 31/03/2011

Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)

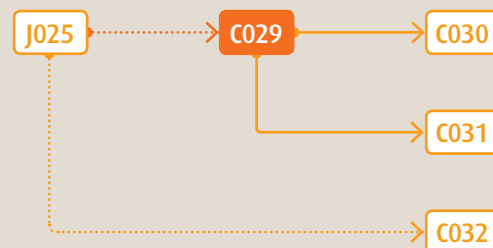
13/09/2011 au 15/09/2011

Responsable pédagogique :
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Christine Hartmann

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

730 € nets (exonération de TVA)

Code **C029** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



C030

DOMINANTE ACTION



Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : établir une stratégie de prélèvements

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Prérequis : les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **C029**, *Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère*, ou ils occupent un poste permettant de justifier d'une expérience de plus de deux ans sur ces sujets (prendre contact avec le responsable pédagogique, le cas échéant).

Objectifs

- Détailler, pour des objectifs définis, la stratégie de prélèvement d'atmosphère : recherche d'informations et évaluation initiale, construction de la stratégie (GHE, plan de mesurage).
- Interpréter les résultats (utilisation du logiciel Altrex de l'INRS).
- Établir un diagnostic de dépassement ou non-dépassement d'une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) à partir des analyses de prélèvement.

Contenu et intentions pédagogiques

- Stratégie de prélèvement.
- Point sur la réglementation relative aux contrôles réglementaires.
- Statistiques :
 - notions de statistiques,
 - descripteurs.
- Statistiques appliquées aux mesures d'exposition professionnelle :
 - groupe d'exposition homogène,
 - évaluation des expositions,
 - comparaison à une VLEP.
- Logiciel Altrex :
 - utilisation du logiciel de gestion et d'analyse statistique des résultats de mesures d'exposition,
 - interprétation des résultats.
- Études de cas :
 - construction d'une stratégie de prélèvement,
 - utilisation des différents outils informatiques disponibles (MétroPol, bases de données, recherches bibliographiques),
 - exploitation de séries de résultats,
 - restitution des études de cas,
 - commentaires.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux de groupe à partir de dossiers réels.

2,5 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 17h00.

Neuves-Maisons

21/11/2010 au 23/11/2011

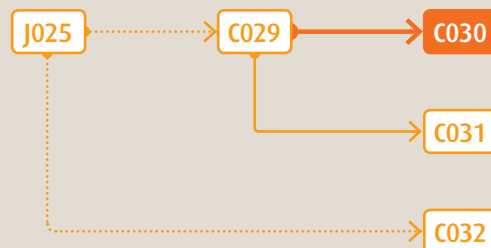
Responsable pédagogique :
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Christine Hartmann

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **C030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.





Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : réaliser une campagne de prélèvements

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels chargés de prélever les polluants dans l'atmosphère des lieux de travail, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Prérequis : les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **C029**, *Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère*, et pratiquer des mesures depuis deux ans.

Objectif

- Assurer les conditions d'utilisation optimales des appareils de mesure (contrôle, étalonnage, traçabilité...) et de transfert des échantillons vers les laboratoires compétents.

Contenu et intentions pédagogiques

- Bases de données de l'INRS à utiliser pour les méthodes et matériels de prélèvements :
 - normes et données disponibles,
 - introduction à la mise en place d'une campagne de mesures.
- Travaux pratiques sur les prélèvements d'aérosols, des gaz ou vapeurs :
 - présentation des bancs de préparation de l'INRS des atmosphères contrôlées,
 - présentation des matériels utilisés pour les prélèvements,
 - explications pratiques sur la préparation avant le déplacement, les modes d'utilisation des matériels, les contrôles à effectuer *in situ*, les précautions à prendre lors du retour des échantillons (traitement, temps et modalités de conservation des échantillons),
 - travaux pratiques avec les matériels des laboratoires,
 - traitement des résultats.
- Échanges avec les participants sur leurs pratiques ou leurs besoins spécifiques.

Le stage se déroule dans les laboratoires et avec les matériels de l'INRS.

2 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 17h00.

Vandœuvre-lès-Nancy

24/11/2011 et 25/11/2011

Responsable pédagogique :

Marie-Hélène Mareux-Husson

marie-helene.mareux-husson@inrs.fr

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

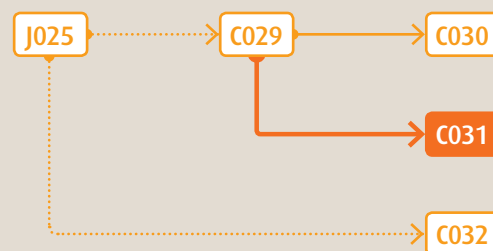
Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

487 € nets

(exonération de TVA)

Code **C031** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.





Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les apports de la détection en temps réel

Public > P

Ingénieurs, techniciens, préventeurs d'entreprise ou d'organisme de prévention, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Maîtriser les connaissances théoriques de base de la détection temps réel (terminologie, définitions et principes physicochimiques).
- Appréhender l'offre commerciale de détection (poussières, aérosols, gaz, vapeurs).
- Définir le cahier des charges d'un détecteur pour une situation de travail à étudier.
- Définir le cahier des charges d'un détecteur pour une situation à surveiller (prévention asphyxie, intoxication grave, explosion).
- Choisir le détecteur approprié.
- Maîtriser la mise en œuvre basique d'un détecteur.

Contenu et intentions pédagogiques

- Introduction à la détection temps réel de polluants chimiques :
 - définitions et principes,
 - principes généraux de l'instrumentation,
 - terminologie.
- Choix d'un appareil :
 - réalisation d'un cahier des charges,
 - élaboration du protocole de tests de validation (exercice commenté),
 - étude d'une fiche de spécifications d'un appareil (exercice commenté).
- Détecteurs de poussières et aérosols :
 - principes de fonctionnement et types d'appareils,
 - présentation d'appareils.
- Détecteurs de gaz et vapeurs (principes de fonctionnement et types d'appareils) :
 - alerte (notions de limites d'explosibilité, notions Atex et exemples associés ; notions de toxicité aiguë et exemples associés),
 - étude de poste et hygiène industrielle (stratégie d'emploi et recherche d'événements).
- Technologie Captiv (centrale d'acquisition de la pollution au travail informée par vidéo), un exemple de mise en œuvre de détecteurs temps réel de polluants chimiques :
 - présentation théorique,
 - exemples d'application.

Le stage s'appuie sur des travaux pratiques de mesures de polluants à l'aide du matériel de l'INRS, sur la mise en œuvre de la technologie Captiv par les participants et sur des études de cas tirés d'exemples réels.

3 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 17h00.

Vandœuvre-lès-Nancy

15/06/2011 au 17/06/2011

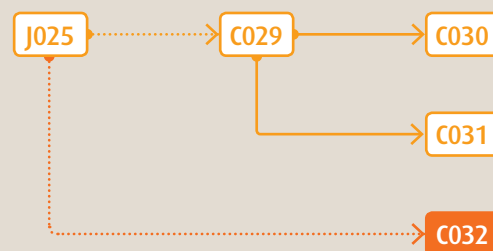
Responsable pédagogique :
Marie-Hélène Mareux-Husson
marie-helene.mareux-husson@inrs.fr
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

730 € nets

(exonération de TVA)

Code **C032** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.





Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception

Public > **P**

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP.

Objectifs

- Évaluer l'efficacité d'installations déjà en place.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de captage adaptés et à l'amélioration d'installations existantes.

Contenu et intentions pédagogiques

- Généralités :
 - but de la ventilation,
 - ventilation générale et captage localisé.
- Captage et transport des polluants :
 - dispositifs de captage enveloppants, inducteurs et récepteurs (principes de fonctionnement, paramètres caractéristiques),
 - écoulement de l'air dans les canalisations,
 - vitesse de transport, pertes de charge,
 - diagramme débit/pression représentatif du circuit,
 - dispositif d'épuration de l'air (cas des gaz et vapeurs, des brouillards, des poussières).
- Ventilateurs :
 - technologie des ventilateurs,
 - caractéristiques des ventilateurs, courbes des ventilateurs,
 - point de fonctionnement et sélection du ventilateur.
- Contrôle et entretien des installations de ventilation :
 - paramètres à contrôler et appareils de mesure,
 - techniques de contrôle qualitatives et quantitatives,
 - obligations réglementaires,
 - bruit des installations de ventilation.
- Systèmes Pouyès :
 - principes et dispositifs dérivés.
- Ventilation prévisionnelle :
 - principes (concept de ventilation prévisionnelle – logiciel EOL-3D),
 - systèmes de compensation.
- Système Captiv (centrale d'acquisition de la pollution au travail informée par vidéo) :
 - analyse de la pollution et du geste professionnel,
 - différentes possibilités d'utilisation.
- Exemples de réalisations de ventilation et captage des polluants.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

05/09/2011 au 09/09/2011

Responsable pédagogique :
Jean-François Mathieu
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Monique Roumier

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 21 69
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : monique.roumier@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **C024** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



Caractériser et prévenir les risques liés aux nano-objets

Public > P

Chercheurs, ingénieurs, techniciens exerçant dans les métiers de recherche et développement des nano-objets et nanomatériaux, préventeurs d'entreprise concernés par une activité professionnelle faisant usage de nano-objets, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectif

- Intégrer des connaissances sur les nanomatériaux en vue d'engager une démarche de prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- Introduction aux nanotechnologies.
- Production et utilisation des nano-objets.
- Effets sur la santé : point sur les connaissances en toxicologie.
- Caractérisation et métrologie :
 - caractérisation de l'exposition (problématique),
 - comportement spécifique des nano-objets,
 - état de l'art de la métrologie,
 - présentation et démonstration des matériels de mesure.
- Réglementation :
 - moyens de prévention et de protection : évaluation des risques,
 - démarche de prévention,
 - bonnes pratiques de travail,
 - moyens de protection collective et individuelle,
 - stockage des produits et traitement des déchets.
- Perception des risques, communication : aspects sociologiques.

Le stage s'appuie sur des exposés, des présentations de matériel et des débats.

2,5 jours

Le stage commence à 14h30
et se termine à 17h00.

Vandœuvre-lès-Nancy

27/09/2011 au 29/09/2011

Responsable pédagogique :
Marie-Hélène Mareux-Husson
Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **C033** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 75.

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

J023

DOMINANTE ACTION



Prévenir les cancers professionnels

Public **P**

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels et tous autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base permettant de mieux connaître le mécanisme des cancers et les facteurs de risque, notamment professionnels.
- Repérer les agents cancérigènes, connaître leur classement.
- Repérer les activités à risque.
- Participer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque de cancer professionnel dans l'entreprise.

Contenu et intentions pédagogiques

- Enjeux de la prévention des cancers professionnels :
 - éléments statistiques,
 - base de données,
 - études,
 - enquête Sumer,
 - reconnaissance en maladie professionnelle.
- Cancérogénèse :
 - définition, données générales, le cancer maladie plurifactorielle,
 - principaux facteurs de risque,
 - connaissance des facteurs de risque professionnels (études expérimentales, enquêtes épidémiologiques).
- Agents cancérigènes chimiques, physiques et biologiques :
 - classifications des produits chimiques (Union européenne et Centre international de recherche sur le cancer),
 - valeurs limites d'exposition pour les cancérigènes (principes d'élaboration),
 - rayonnements ionisants (démarche Alara),
 - agents biologiques cancérigènes,
 - principaux secteurs concernés.
- Principales obligations réglementaires :
 - décret du 4 mai 1994 relatif à la protection des travailleurs exposés à un risque biologique,
 - décret du 1^{er} février 2001 modifié (dit « décret CMR »),
 - décret du 31 mars 2003 relatif à la protection contre les rayonnements ionisants,
 - décret du 23 décembre 2003 (dit « décret agents chimiques »).
- Prévention des cancers professionnels :
 - éléments méthodologiques d'évaluation des risques et de prévention,
 - organisation de la traçabilité des expositions,
 - sensibilisation et formation de tous les acteurs concernés,
 - rôle des services de santé au travail,
 - outils disponibles (brochures, cédérom, site Internet, fiches FAR et FAS, spots vidéo...).

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Paris

27/06/2011 au 01/07/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussen

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 11
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J023** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents chimiques et biologiques

C046

DOMINANTE ACTION



Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante et aux autres fibres

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels.

Objectifs

- Mieux appréhender les risques sanitaires et de maladies professionnelles, les obligations des employeurs, les procédures de diagnostic de l'amiante en place.
- En cas de travaux susceptibles d'exposer à l'amiante ou aux fibres, choisir les solutions techniques, évaluer les risques, mettre en place un plan d'action de prévention, organiser la sécurité du chantier, intégrer les contraintes liées aux travaux en présence d'amiante dans l'environnement du chantier, communiquer.

Contenu et intentions pédagogiques

- Connaissances actuelles sur les risques liés à l'amiante et aux autres fibres :
 - différentes variétés d'amiante, caractéristiques physicochimiques,
 - utilisations de l'amiante et travaux susceptibles d'entraîner une exposition à l'amiante,
 - toxicité de l'amiante et des fibres en général,
 - point sur les données actuelles et les produits de substitution.
- Obligations réglementaires :
 - dispositif réglementaire du ministère chargé de la Santé, textes du ministère chargé du Travail, réglementation du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
 - rôle et responsabilité des différents intervenants.
- Diagnostic de l'amiante en place :
 - repérage des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments et sur site industriel et identification de l'amiante dans les matériaux,
 - différents diagnostics (vente, démolition, dossier technique « amiante »),
 - différents intervenants et missions,
 - décisions à prendre en fonction des résultats du diagnostic.
- Contrôles de pollution de l'air par l'amiante et d'autres fibres :
 - contrôle d'hygiène industrielle (objectifs, modalités d'échantillonnage, méthode d'analyse – MOCP selon norme X 43-269),
 - contrôle d'environnement général (objectifs, modalités d'échantillonnage, méthode d'analyse – META selon norme X 43-050),
 - programme de contrôle des chantiers de désamiantage,
 - qualité des prélèvements et des analyses, agrément, rôle des laboratoires.
- Confinement et retrait de l'amiante :
 - différentes techniques,
 - organisation des chantiers,
 - plan de retrait.
- Prévention des risques lors de travaux en présence d'amiante ou de fibres :
 - évaluation des risques,
 - choix des procédés, substitution des produits,
 - équipements de protection collectifs et individuels,
 - gestion des déchets,
 - documents afférents aux travaux (plan de retrait, plan de prévention, dossier d'appel d'offres, dossier technique « amiante », mode opératoire).

Les exposés et débats sont les outils privilégiés.

3,5 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 17h00.

Paris

07/11/2011 au 10/11/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

852 € nets

(exonération de TVA)

Code **C046** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Identifier l'amiante dans les matériaux par microscopie optique en lumière polarisée

Public > P

Ingénieurs et techniciens des laboratoires d'analyse impliqués dans la recherche d'amiante dans les matériaux.

Objectifs

- Rechercher et isoler les fibres se trouvant dans un matériau de construction.
- Mesurer les caractéristiques qui permettent de reconnaître les fibres d'amiante.
- Déterminer le minéral (amiante).
- Discriminer ces minéraux (amiante) de toute fibre, minérale ou non, ayant des caractéristiques proches.
- Effectuer des analyses en toute sécurité.
- Connaître les principaux matériaux contenant de l'amiante.

Contenu et intentions pédagogiques

- Propriétés de l'amiante :
 - variétés minéralogiques,
 - utilisation de l'amiante.
- Rappels réglementaires sur l'analyse de l'amiante dans les matériaux.
- Réglages et utilisation du microscope optique en lumière polarisée :
 - description de l'équipement,
 - théorie de la lumière polarisée et de ses effets sur les matériaux amorphes et cristallins (physique à la base des phénomènes de dispersion de coloration, couleur, pléochroïsme, biréfringence, signes d'élongation et extinction),
 - observations (démonstration des phénomènes décrits précédemment ; utilisation de liquides d'indices de réfraction connus).
- Assurance qualité :
 - pureté des liqueurs d'indice,
 - limite de détection,
 - pollution croisée,
 - traitement des échantillons homogènes et hétérogènes,
 - circuits d'intercomparaison.
- Travaux pratiques (analyse d'échantillons) :
 - observation macroscopique (utilisation du stéréomicroscope incluant la reconnaissance des propriétés physiques de base des principales variétés d'amiante, couleur, lustre, élasticité, ténacité, morphologie),
 - préparation des échantillons (inventaire des différentes méthodes pour séparer les fibres de la matrice : traitement à l'acide, extraction par solvant, calcination, broyage...),
 - analyse par microscopie optique en lumière polarisée (utilisation du microscope),
 - détermination des indices de réfraction de l'amiante et des autres fibres (objectif à dispersion de coloration : méthode McCrone ; objectif à contraste de phase),
 - réalisation des analyses en sécurité,
 - risques de confusion (matériaux de propriétés optiques voisines pouvant être confondus avec l'amiante).

Le stage s'appuie sur des exposés et des travaux pratiques.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Vandœuvre-lès-Nancy

04/07/2011 au 08/07/2011

Responsable pédagogique :

Marie-Hélène Mareux-Husson

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **M018** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Prévenir les risques liés à l'utilisation des solvants

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et tous autres préventeurs d'entreprise.

Prérequis : il est vivement conseillé aux participants de suivre préalablement le stage **C021**, *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques*.

Objectifs

- Faire le point sur les nouveautés concernant les solvants.
- Appréhender les caractéristiques physicochimiques qui expliquent leur utilisation.
- Mieux exploiter les ressources et documents édités par l'INRS pour aider à la prévention du risque solvant.
- Identifier les dangers des solvants utilisés dans l'entreprise, analyser les risques liés à leur utilisation.
- Participer à la mise en place d'une démarche de prévention du risque solvant intégrant santé, sécurité et protection de l'environnement.

Contenu et intentions pédagogiques

- Utilisation des solvants en entreprise :
 - généralités sur les solvants (que sont les solvants, à quoi servent-ils, pourquoi les utilise-t-on ?),
 - différentes familles de solvants,
 - paramètres physicochimiques à prendre en compte pour évaluer les risques des solvants,
 - règles de base pour l'utilisation des solvants.
- Danger des solvants :
 - différentes familles de solvants,
 - point sur la toxicité des principaux solvants industriels, des solvants nouveaux ou des solvants dont l'usage tend à se développer,
 - risque d'incendie ou d'explosion (réglementation ATEX).
- Solvants et environnement :
 - réglementations relatives aux composés organiques volatils (COV) et protection de la couche d'ozone,
 - plan de gestion des solvants,
 - schéma de maîtrise des émissions,
 - techniques de traitement de l'air,
 - choix d'un procédé,
 - exemples de traitement des émissions captées et de réduction des émissions diffuses de COV dans le secteur des industries graphiques.
- Prévention des risques liés aux solvants :
 - suppression, substitution du produit ou procédé dangereux,
 - éléments méthodologiques,
 - recommandations sur le choix des produits ou sur le choix de procédés,
 - exemples de cas concrets.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Paris (hors site)

12/12/2011 au 16/12/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, enseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **C047** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

C021

C047



Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)

Public > P

Tout acteur de prévention en santé au travail, fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs, techniciens, médecins, personnels infirmiers, appelés à travailler notamment dans le secteur médico-social (hors milieu de soins), dans les services à la personne, dans des activités au contact des animaux, d'assainissement/maintenance, dans le secteur agroalimentaire et dans les métiers de l'environnement.

Objectifs

- Repérer les sources de contamination possibles.
- Évaluer les risques d'exposition.
- Mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Contenu et intentions pédagogiques

- Notions préalables à une meilleure compréhension des différents risques biologiques :
 - les activités professionnelles concernées,
 - les agents biologiques (définitions, classements),
 - les différents types de risques (infectieux, immunoallergique, toxinique, cancérigène).

→ Réglementation.

Démarche d'évaluation :

- la chaîne de transmission,
- métrologie (principes et limites).

→ Démarche de prévention :

- prévention technique et organisationnelle,
- équipements de protection individuelle,
- prévention médicale.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

Les risques infectieux spécifiques aux activités de laboratoires d'analyses médicales sont développés dans le stage **J022**, *Évaluer et prévenir les risques dans les laboratoires d'analyses médicales*.

2,5 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 17h00.

Paris

11/10/2011 au 13/10/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **J021** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents physiques

B033

DOMINANTE CONNAISSANCES



Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

Public > M

Médecins du travail.

Objectif

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques en milieu professionnel.

Contenu et intentions pédagogiques

- Généralités sur les champs électromagnétiques :
 - notions fondamentales,
 - grandeurs physiques et unités de mesure,
 - spectre électromagnétique.
- Champs électromagnétiques en milieu professionnel :
 - identification des sources en milieu industriel,
 - exposition en milieu de travail.
- Normalisation et réglementation :
 - acteurs,
 - textes de référence,
 - synthèse des principes et valeurs limites.
- Évaluation des risques en milieu professionnel :
 - métrologie,
 - exemple d'approche pratique en Centre interrégional de mesures physiques (CIMP).
- Effets sur la santé :
 - mécanismes d'interaction,
 - effets avérés des différents types de champs électromagnétiques,
 - cas particuliers : femmes enceintes, salariés porteurs d'implants (passifs et actifs), accidents de surexposition, IRM.
- Démarche de prévention :
 - principes généraux de prévention,
 - exemple de démarche de prévention mise en œuvre en entreprise.
- Rôle du médecin du travail.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des témoignages de professionnels (métrologie, prévention, suivi médical).

2,5 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 12h00.

Paris

06/09/2011 au 08/09/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **B033** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents physiques

J008

DOMINANTE CONNAISSANCES



Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail

Public > P

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP, médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes et tous autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Intégrer les principes de l'ambiance lumineuse et de sa perception.
- Appliquer ces derniers pour une vision adaptée à l'activité.
- Détecter les problèmes liés à l'éclairage des lieux de travail.
- Effectuer des mesures d'évaluation de la qualité d'un éclairage au poste de travail.
- Proposer des moyens d'amélioration.

Contenu et intentions pédagogiques

- Lumière et éclairage :
 - données physiques,
 - grandeurs et unités (flux lumineux, éclairement, intensité lumineuse, luminance et facteur de réflexion),
 - éclairage naturel,
 - travail sur écran informatique.
- Vision et éclairage :
 - approche ergonomique appliquée à l'éclairage au poste de travail,
 - fonction visuelle,
 - performance visuelle et éclairage en situation de travail,
 - fatigue visuelle et éblouissement.
- Métrologie et évaluation de la qualité d'un éclairage :
 - mesures d'éclairement,
 - mesures de luminance,
 - réglementations, normes, recommandations,
 - économies d'énergie.
- Sources de lumière et luminaires :
 - différentes sources de lumière (caractéristiques, performances, applications),
 - luminaires (rôle, caractéristiques et applications).
- Aménagement de l'éclairage des postes de travail :
 - études de poste, exercices pratiques.
- Notions d'éclairagisme :
 - approche prévisionnelle des niveaux d'éclairement dans un local par la méthode de l'utilance.

Le stage repose sur des exposés, des débats, des travaux pratiques de mesure d'éclairage ainsi que sur la présentation des différentes sources d'éclairage.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Nancy

14/03/2011 au 18/03/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J008** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents physiques

J024

DOMINANTE ACTION



Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations

Public > P

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP, intervenants en métrologie et d'être désireux de connaître le volet technique et réglementaire de la prévention des risques liés aux vibrations transmises à l'ensemble du corps et à l'ensemble main-bras.

Prérequis : il est conseillé aux participants d'avoir une expérience préalable en métrologie et d'être désireux de connaître le volet technique et réglementaire de la prévention des risques liés aux vibrations transmises à l'ensemble du corps et à l'ensemble main-bras.

Objectifs

- Appréhender les problématiques de vibrations et de postures contraignantes aux postes de travail.
- Évaluer les vibrations transmises à l'ensemble du corps et au système main-bras.
- Définir une démarche de prévention en concordance avec le décret « vibrations ».
- Faire un état des lieux des sièges les plus usités.
- Intégrer l'intérêt du réglage et de la maintenance des sièges.

Contenu et intentions pédagogiques

- Exposition aux vibrations et mal de dos :
 - pathologie,
 - tableau des maladies professionnelles.
- Métrologie : méthodologie et travaux pratiques.
- Réglementation :
 - directive machines,
 - décret et arrêté vibrations,
 - normalisation,
 - évaluation de l'exposition,
 - codes d'essais,
 - réduction des vibrations.

Le stage s'appuie sur des exposés, des simulations informatiques et des travaux pratiques sur le terrain.

4 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 12h00.

Vandœuvre-lès-Nancy

27/06/2011 au 01/07/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, enseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J024** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Agents physiques

J007

DOMINANTE CONNAISSANCES



Évaluer et prévenir les nuisances sonores

Public > P

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP, médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes et tous autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques encourus par les salariés exposés au bruit.
- Conseiller sur le choix des moyens de prévention adaptés.
- Participer à leur mise en œuvre et au suivi de leurs utilisations.

Contenu et intentions pédagogiques

- Notions de base d'acoustique :
 - généralités,
 - définitions,
 - grandeurs physiques et unités de mesure.
- Effets du bruit :
 - éléments d'anatomie et de physiopathologie,
 - effets du bruit sur le système auditif,
 - surdité professionnelle,
 - effets extra-auditifs du bruit,
 - rôle du médecin du travail.
- Techniques de mesure et évaluation des risques :
 - sonométrie,
 - exposimétrie,
 - cartographie des expositions,
 - analyse de fréquence.
- Données réglementaires et normatives.
- Moyens de prévention :
 - prévention intégrée,
 - protection collective,
 - protection individuelle,
 - acoustique prévisionnelle.
- Information et sensibilisation :
 - principes de communication,
 - outils et supports d'information (affiches, supports audiovisuels).

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques de mesure de bruit en situation réelle.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

20/06/2011 au 24/06/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **J007** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique

Public > P

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études, concepteurs, acousticiens chargés de dimensionner des solutions d'amélioration ou de mise en conformité acoustique des lieux de travail.

Objectifs

- Utiliser le logiciel d'acoustique prévisionnelle RayPlus acoustique dans la phase de conception des locaux de travail.
- En particulier, être sensibilisé à la description des bâtiments industriels pour la modélisation, à la technique de calcul employée dans le logiciel et à l'exploitation des résultats du calcul.

Contenu et intentions pédagogiques

→ Objet et principe de fonctionnement du logiciel :

- acoustique prévisionnelle,
- tirs de rayons,
- hypothèses et limites de fonctionnement.

→ Revue des paramètres d'entrée du logiciel :

- architecture du bâtiment,
- coefficients « alpha Sabine »,
- détails architecturaux,
- absorption atmosphérique,
- zones d'encombrement,
- récepteurs,
- sources de bruits.

→ Revue des paramètres de calcul du logiciel :

- nombre de rayons, nombre de réflexions,
- convergence des niveaux sonores,
- résidus, impacts.

→ Analyse et édition des résultats :

- cartographies, décroissances spatiales,
- tableaux et graphes,
- édition de rapports.

Le stage s'appuie largement sur des travaux pratiques sur ordinateur (prise en main de l'interface graphique, saisie d'exemples concrets, calculs, résultats, interprétation). À l'issue du stage, le logiciel RayPlus acoustique est remis aux participants avec une clé logicielle permettant le fonctionnement sur un poste de travail, sans limitation de durée.

L'INRS s'engage à fournir les mises à jour du logiciel pendant trois ans.

L'INRS n'assure aucune assistance technique après cession du logiciel lors du stage.

Par ailleurs, les résultats prévisionnels obtenus grâce à ce logiciel ne peuvent être opposés à des résultats provenant d'autres logiciels ou de mesurages.

2 jours

Le stage commence à 10h00 et se termine à 16h00.

Paris

06/07/2011 au 07/07/2011

Responsables pédagogiques :

Jacques Chatillon, Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

1 078 € nets

(exonération de TVA)

Code **D009** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs

Public > M

Médecins et infirmiers d'entreprise (avec accord du médecin du travail).

Objectifs

- Définir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS) en milieu de travail.
- Identifier les facteurs déterminants qui vont favoriser une augmentation des TMS-MS.
- Conseiller l'entreprise dans le domaine de la prévention de ces troubles et situer son action dans la démarche de prévention.

Contenu et intentions pédagogiques

- Troubles musculosquelettiques :
 - réalité du problème,
 - incidence des conditions de travail dans la survenue de ces troubles,
- Caractéristiques des troubles musculosquelettiques :
 - étiologie : des maladies multifactorielles à composante professionnelle,
 - maladie professionnelle reconnue.
- Prévention et rôle du médecin du travail :
 - diagnostic ergonomique,
 - méthodologies de conduite d'actions de prévention,
 - check-list de l'OSHA,
 - information sur Saltsa,
 - présentation de méthodes de diagnostic et d'outils d'évaluation (questionnaire INRS, Orege, Vidar),
 - pistes de prévention au poste de travail, dans l'atelier et dans l'entreprise,
 - travail en équipe pluridisciplinaire.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des exemples d'actions conduites en entreprises et des travaux en sous-groupes.

3 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 17h00.

Paris

26/01/2011 au 28/01/2011

Responsable pédagogique :

Juliette Gauter

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

730 € nets

(exonération de TVA)

Code **B042** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Améliorer le dépistage clinique des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs avec l'outil Saltsa

Public > M

Médecins du travail.

Le nombre de participants est limité à 10.

Prérequis : les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **B042**, *Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS)* ou posséder une expérience avérée en matière de conduite d'action de prévention des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs.

Objectifs

- S'approprier l'outil Saltsa.
- Renforcer ses compétences dans le diagnostic clinique des TMS-MS.
- Harmoniser les pratiques de dépistage des TMS-MS sous l'angle clinique.
- Situer l'outil Saltsa dans la démarche de prévention.
- Positionner l'outil Saltsa dans la pratique du médecin du travail.

Contenu et intentions pédagogiques

- L'outil Saltsa :
 - origine,
 - principes,
 - place dans la démarche de prévention et positionnement dans le panel des outils existants.
- Présentation des différentes pathologies que Saltsa permet de diagnostiquer à l'aide des supports proposés dans l'outil.
- Expérimentation en salle des « manœuvres cliniques ».
- Traitement et interprétation des données recueillies à l'aide de l'outil Saltsa.
- L'outil Saltsa dans la pratique des médecins du travail : retours d'expériences autour de différentes utilisations possibles.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation.

Stage pouvant être utilement complété par le stage **B004**, *Lire et interpréter une étude épidémiologique*.

2,5 jours

Le stage commence à 14h00 et se termine à 17h00.

Paris

05/12/2011 au 07/12/2011

Responsable pédagogique :

Guy Vial

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **B046** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

B042

B046



Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles

Public > P

Salariés de l'encadrement appelés à exercer une fonction d'animateur de projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques liés aux manutentions manuelles (MM) dans leur entreprise et IPRP. Le nombre de participants est limité à 10.

Prérequis : dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

Les candidats doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles en entreprise.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS et des risques liés aux manutentions manuelles.

Contenu et intentions pédagogiques

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement).
- L'analyse du travail.
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail.
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

Le stage alterne exposés didactiques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, mises en situation, échanges et retours d'expériences.

L'acquisition des compétences se fera de manière itérative entre la formation en salle et la réalité du terrain de l'entreprise.

Le travail intersession donnera lieu à une évaluation des compétences et à la délivrance d'une **attestation** d'aptitude à assurer le rôle d'animateur de projet de prévention des TMS/MM.

6 jours

(3 jours + 2 jours + 1 jour)
répartis sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec 2 périodes d'application (3 jours + 3 jours) dans l'entreprise.

3 sessions

Les semaines se déroulant à Neuves-Maisons commencent à 14h30 et se terminent à 11h15. Les semaines se déroulant à Paris commencent à 9h00 et se terminent à 17h00.

Neuves-Maisons, Paris, Paris

24/01/2011 au 27/01/2011,
01/03/2011 au 02/03/2011 et 05/04/2011

Neuves-Maisons, Paris, Paris

14/02/2011 au 17/02/2011,
24/03/2011 au 25/03/2011 et 25/05/2011

Neuves-Maisons, Paris, Paris

12/09/2011 au 15/09/2011,
13/10/2011 au 14/10/2011 et 09/11/2011

Responsable pédagogique :

Guy Vial

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Tél. : 01 40 44 30 42
Fax : 01 40 44 14 19
E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

1 461 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général et pour ceux des organismes de formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises et à régler sur place.

Code **J034** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Facteurs psychosociaux B047

DOMINANTE CONNAISSANCES



Appréhender les risques liés aux addictions en milieu professionnel

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base sur les différents types d'addictions et leurs effets.
- Conseiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels liés aux addictions.

Contenu et intentions pédagogiques

- Généralités sur les addictions :
 - données épidémiologiques dans la population générale et chez les salariés,
 - notions d'usage, d'abus et de dépendance,
 - différents types d'addictions (avec produits, sans produits), effets et dommages sur la santé.
- Modèle de compréhension des addictions : approche multidimensionnelle.
- Politiques publiques en prévention : les grandes étapes d'évolution de la réglementation.
- Addictions et risques professionnels :
 - dangers et risques professionnels provoqués par les addictions,
 - résultats d'enquêtes de dépistage et interprétation des résultats de dosage.
- Démarche de prévention :
 - construire une démarche collective pluridisciplinaire,
 - identifier les étapes-clés de réussite d'une démarche de prévention,
 - assurer la pérennité de la démarche,
 - repérer et savoir appréhender les situations individuelles.
- Le réseau de soins.
- Rôle du médecin du travail.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques sur cas concrets.

Stage pouvant être utilement complété par le stage J027, *Savoir travailler en pluridisciplinarité*.

3 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 12h00.

Paris

05/04/2011 au 07/04/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

730 € nets

(exonération de TVA)

Code **B047** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.

Risques spécifiques | Facteurs psychosociaux

J029

DOMINANTE CONNAISSANCES



Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux

Public > P

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail, membres du CHSCT¹, délégués du personnel, ou préventeurs d'entreprise, impliqués dans la prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- Différencier les différents types de risques psychosociaux.
- Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.

Contenu et intentions pédagogiques

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Conséquences pour l'entreprise.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Démarche de diagnostic des risques psychosociaux.
- Analyse des accidents et des pathologies dus aux risques psychosociaux.
- Construction de la politique de prévention des risques psychosociaux de l'entreprise.

Le stage s'appuie essentiellement sur des apports de connaissances sous forme d'exposés.

Stage conçu pour pouvoir être couplé au stage J030. Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité.

2,5 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 17h00.

Neuves-Maisons

11/04/2011 au 13/04/2011

Responsables pédagogiques :

Marc Benoit

Tél. : 03 83 50 85 17

E-mail : marc.benoit@inrs.fr et/ou

Agnès Pentecôte

Tél. : 03 83 50 85 24

E-mail : agnes.pentecote@inrs.fr

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

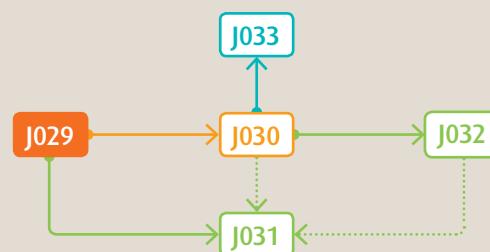
Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

609 € nets

(exonération de TVA)

Code **J029** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Risques spécifiques | Facteurs psychosociaux

J030

DOMINANTE ACTION



Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité

Public > P

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT¹ ou délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux, agents des services de prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et des caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Le nombre de participants pour chaque session est limité à 10.

Prérequis : les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **J029**, *Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux*, ou posséder des connaissances équivalentes. Ils doivent participer à une action de prévention en cours ou projetée.

Les inscriptions seront validées après un entretien téléphonique avec les formateurs du stage.

Objectifs

- Connaître les modes d'action de prévention des risques psychosociaux et participer à la réalisation des différentes étapes d'une action.
- Cette formation ne vise pas à rendre les stagiaires capables de réaliser seuls toutes les étapes d'une action de prévention avec tous les outils à mettre en œuvre.

Contenu et intentions pédagogiques

- Acquisition de connaissances sur les méthodes, le cadre réglementaire et le rôle des différents acteurs concernant :
 - l'action de prévention *a posteriori* (analyse d'incidents, d'accidents et de maladies dus aux risques psychosociaux),
 - la démarche de prévention des risques psychosociaux,
 - la politique de prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise.
- Acquisition d'une démarche pour choisir l'action de prévention adaptée au rôle des stagiaires, aux risques psychosociaux identifiés et pour choisir les méthodes adaptées aux différentes étapes de l'action de prévention.

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (1,5 jour) comprend des apports de connaissances et permet de choisir avec chaque participant l'action de prévention qui sera accompagnée.

Pendant les 4 mois d'intersession, formateurs et intervenants accompagnent l'action de prévention de chaque participant. Cet accompagnement peut durer de 2 à 4 jours selon les projets. Des apports adaptés aux situations des stagiaires peuvent être faits dans cette période.

La deuxième séquence (4 jours) est centrée sur l'analyse des actions menées par chaque participant, avec des apports complémentaires.

5,5 jours

(1,5 jours + 4 jours)

répartis sur 2 semaines non consécutives. Le stage commence la 1^{re} semaine à 8h30, la 2^{de} semaine à 14h30, et se termine chaque semaine à 11h15.

L'accompagnement en intersession s'étale de la mi-avril à mi-octobre.

Neuves-Maisons

14/04/2011 au 15/04/2011
et 10/10/2011 au 14/10/2011

Responsables pédagogiques :

Marc Benoit

Tél. : 03 83 50 85 17

E-mail : marc.benoit@inrs.fr

et/ou

Agnès Pentecôte

Tél. : 03 83 50 85 24

E-mail : agnes.pentecote@inrs.fr

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

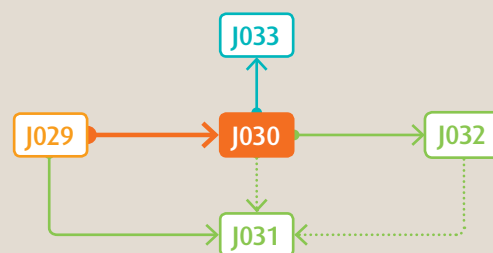
Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

1 339 € nets

(exonération de TVA)

Code **J030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

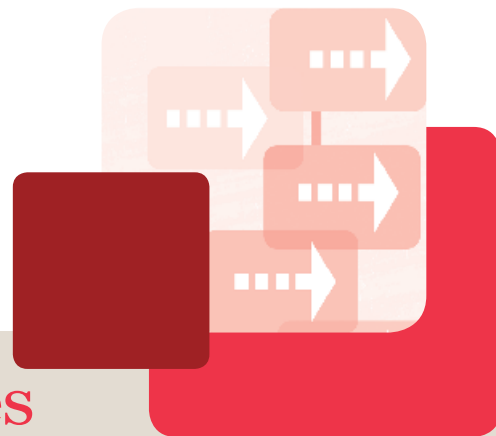


1. Cette formation ne se substitue pas à la formation légalement dispensée par les organismes agréés.

Secteurs spécifiques

J022

DOMINANTE ACTION



Évaluer et prévenir les risques dans les laboratoires d'analyses médicales

Public > P

Médecins du travail, personnels infirmiers, ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », IPRP et tous autres préventeurs d'entreprise.

Objectifs

- Intégrer les principes et les méthodes pour détecter, évaluer et prévenir les risques professionnels dans les laboratoires d'analyses médicales.
- Rechercher et proposer des mesures de prévention et faciliter l'information et la formation du personnel.

Contenu et intentions pédagogiques

- Contexte général réglementaire des laboratoires d'analyses médicales :
 - connaissances des laboratoires (conception, machines et techniques),
 - aspects réglementaires (spécificité des laboratoires).
- Risques spécifiques dans les laboratoires d'analyses médicales :
 - risques infectieux (les différentes classes de risques en fonction des agents infectieux) et accidents d'exposition au sang,
 - risques chimiques liés à la manipulation des produits inflammables, toxiques, corrosifs et cancérogènes,
 - risques liés à la manipulation des substances radioactives.
- Moyens techniques de prévention :
 - aménagement des locaux et des postes de travail,
 - implantation des équipements,
 - aération et ventilation (hottes aspirantes),
 - gestion des déchets (évaluation et élimination),
 - vêtements de travail et équipements de protection individuelle.
- Moyens de prévention de type organisationnel :
 - guide de bonnes pratiques des analyses médicales (GBEA : guide de bonne exécution),
 - procédures d'urgence.
- Information et formation du personnel.
- Rôle du médecin du travail :
 - démarche de prévention,
 - surveillance médicale et vaccinations.

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des études de cas et des analyses de situations de travail.

3 jours

Le stage commence à 9h00 et se termine à 17h00.

Paris (hors site)

18/10/2011 au 20/10/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

730 € nets

(exonération de TVA)

Code **J022** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Formation de formateurs à la prévention des risques chimiques : agents chimiques dangereux et cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Public > F

Formateurs ou correspondants régionaux des fédérations professionnelles : UIMM, UIC, FIPEC.

Tous formateurs spécialisés en prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux (ACD) et cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

Prérequis : les participants doivent justifier d'une expérience en formation d'adultes et en prévention du risque chimique.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectifs

- Construire, réaliser et animer des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME), de référents risque chimique et de salariés.
- Évaluer si ces formations au risque chimique sont conformes au référentiel proposé par l'INRS et procéder à l'évaluation des acquis.

Contenu et intentions pédagogiques

- Présentation du référentiel.
- Rappels sur les fondamentaux relatifs à la prévention du risque chimique : ACD et CMR.
- Construction de séquences de formation à destination des différents publics selon la démarche de prévention.
- Exploitation des outils et données bibliographiques de l'INRS.
- Modalités d'évaluation des séquences de formation.

Le stage est organisé essentiellement par ateliers.

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au participant qui aura satisfait aux épreuves certificatives une **attestation** de compétence.

4 jours

Les **2** sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

06/06/2011 au 10/06/2011

Neuves-Maisons

14/11/2011 au 18/11/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

974 € nets

(exonération de TVA)

Code **C049** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Formation de formateurs à la prévention des risques liés à l'amiante

Public > F

Formateurs et toutes personnes, compétentes dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques, dispensant des formations relatives à la prévention du risque amiante pour les activités relevant de l'article R. 4412-114 du Code du travail, et ce, pour le compte d'organismes de formation visant une certification.

En raison d'un nombre important de candidats, nous vous informons qu'une seule place sera attribuée par organisme de formation dans chaque session.

Prérequis : les participants doivent justifier du niveau requis par l'arrêté du 22 décembre 2009.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectifs

- Maîtriser les aspects réglementaires de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Maîtriser les aspects méthodologiques, organisationnels et techniques de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques.
- Construire, animer et évaluer des sessions de formation conformes à l'arrêté du 22 décembre 2009.

Contenu et intentions pédagogiques

- Problématique du risque amiante, enjeux.
- Danger amiante, risques professionnels et environnementaux.
- Dispositions réglementaires : code du travail, code de la santé, code de l'environnement.
- Rôle et responsabilités des principaux acteurs de la prévention.
- Prévention du risque amiante dans toutes les phases de l'opération de retrait : de l'appel d'offre au repli du chantier et à la restitution des locaux :
 - repérage de l'amiante,
 - contrôle de pollution de l'air,
 - évaluation des risques amiante et autres risques du chantier,
 - mesures de prévention, organisation technique et humaine,
 - aérodynamique des chantiers,
 - gestion des déchets.
- Arrêté du 22 décembre 2009.
- Référentiels de compétence et de certification.

La formation est co-animée par des formateurs et experts de l'INRS et de l'OPPBTP, et des partenaires « spécialistes amiante ».

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

À l'issue de la formation, l'INRS et l'OPPBTP délivrent au participant qui aura satisfait aux épreuves certificatives une **attestation** de compétence à animer des formations amiante conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 décembre 2009.

10 jours

(5 jours + 5 jours)

Les **3** sessions commencent chaque semaine à 9h00 et se terminent à 17h00.

Saint-Laurent-Blangy (62)

10/01/2011 au 14/01/2011
et 31/01/2011 au 04/02/2011

Saint-Laurent-Blangy (62)

14/02/2011 au 18/02/2011
et 14/03/2011 au 18/03/2011

Saint-Laurent-Blangy (62)

04/04/2011 au 08/04/2011
et 09/05/2011 au 13/05/2011

Responsable pédagogique :

Henri Aussel

Secrétariat, renseignements, inscriptions dossier de candidature :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

2 410 € nets

(exonération de TVA)

Code **C048** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 75.



Formation de formateurs relais en prévention des risques psychosociaux pour les services de santé au travail interentreprises

Public > F

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, ergonomes, psychologues, préventeurs d'entreprise ou représentants du personnel confrontés réellement à la mise en œuvre d'une action de prévention des risques psychosociaux et souhaitant être formateurs relais pour d'autres acteurs concernés par la prévention des risques psychosociaux.

Prérequis : les participants doivent avoir suivi les stages **J029**, *Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux*, et **J030**, *Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité*, ou doivent avoir une connaissance et une expérience équivalentes.

L'inscription donnera lieu à un échange téléphonique avec les formateurs.

Objectifs

- Réaliser une analyse de la demande et des pratiques professionnelles en prévention des risques psychosociaux des acteurs impliqués par la formation.
- Concevoir, à partir de cette analyse, une action de formation en prévention des risques psychosociaux pour ces mêmes acteurs.

Contenu et intentions pédagogiques

- Spécificité de la construction d'une action de formation à la prévention des risques psychosociaux selon les situations de formations et les différents publics.
- Apports complémentaires de connaissances, de sources d'informations sur les risques psychosociaux.

Le stage se déroule en 2 séquences discontinues.

La première séquence (4 jours), est consacrée aux apports de connaissances sur la situation de formation à la prévention des risques psychosociaux et au travail sur les projets de formation des participants.

Mise en œuvre de l'action de formation

La seconde séquence (2 jours) donne lieu à l'analyse de la mise en œuvre de l'action de formation et à des apports complémentaires.

6 jours

(4 jours + 2 jours)
répartis sur 2 semaines non consécutives.

3 sessions.

Les semaines se déroulant à Neuves-Maisons commencent à 14h30 et se terminent à 11h15. Les semaines se déroulant à Paris commencent à 9h00 et se terminent à 17h00.

Neuves-Maisons, Paris

17/01/2011 au 21/01/2011
et 11/05/2011 au 12/05/2011

Neuves-Maisons, Paris

14/03/2011 au 18/03/2011
et 28/06/2011 au 29/06/2011

Neuves-Maisons, Paris

19/09/2011 au 23/09/2011
et 13/12/2011 au 14/12/2011

Responsables pédagogiques :

Marc Benoit

Tél. : 03 83 50 85 17

E-mail : marc.benoit@inrs.fr

et/ou **Agnès Pentecôte**

Tél. : 03 83 50 85 24

E-mail : agnes.pentecote@inrs.fr

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Nathalie Lalloué

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 70

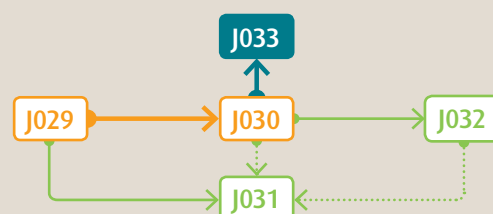
Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : nathalie.lalloue@inrs.fr

1 461 € nets

(exonération de TVA)
sur une base de 4 jours.

Code **J033** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.





Former les personnels d'entreprise à la prévention des risques liés à l'activité physique

Industrie, BTP, commerce

Public > F

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) aux personnels des entreprises des secteurs : industrie, BTP et commerce.

Prérequis : dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

Condition particulière : le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information **G018**, *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action Prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action Prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu et intentions pédagogiques

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- Place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation « salariés Prap industrie, BTP et commerce ».

Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par le réseau prévention.

La validation de la formation se fait à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, le réseau prévention lui délivre une **attestation** d'aptitude à animer des formations Prap en direction des salariés.

10 jours

(3 jours + 3 jours + 4 jours)
répartis sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1 jour + 2 jours).

Les **5** sessions commencent chaque semaine à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

07/02/2011 au 10/02/2011,
07/03/2011 au 10/03/2011
et 11/04/2011 au 15/04/2011

Neuves-Maisons

21/02/2011 au 24/02/2011,
21/03/2011 au 24/03/2011
et 02/05/2011 au 06/05/2011

Neuves-Maisons

18/04/2011 au 21/04/2011,
16/05/2011 au 19/05/2011
et 20/06/2011 au 24/06/2011

Neuves-Maisons

05/09/2011 au 08/09/2011,
et 03/10/2011 au 06/10/2011
et 14/11/2011 au 18/11/2011

Neuves-Maisons

26/09/2011 au 29/09/2011,
24/10/2011 au 27/10/2011
et 05/12/2011 au 09/12/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

1 217€ nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises et à régler sur place.

Code **G024** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

G018*

V000

G024

* G018 obligatoirement réalisé par le responsable.



Formation complémentaire pour les formateurs Prap désireux de former les personnels des établissements du secteur sanitaire et social

Industrie, BTP, commerce

Public > F

Exclusivement réservé aux formateurs Prap des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur, d'animateur ou d'animateur-formateur Prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements¹ ou des structures du secteur sanitaire et social.

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) des soignants et des aidants, intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu et intentions pédagogiques

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.
- Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.
- Formation aux techniques gestuelles.

Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

4 jours

Les 2 sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

04/04/2011 au 08/04/2011

Neuves-Maisons

12/09/2011 au 16/09/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, Inscriptions :
Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

487 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G026** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

1. Certains établissements exigent que le formateur Prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

Formation de formateurs | Prévention des risques liés à l'activité physique

G025

DOMINANTE ACTION



Former les personnels des établissements à la prévention des risques liés à l'activité physique

Sanitaire et social

Public > F

Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap) à des personnels des établissements¹ des secteurs sanitaire et social.

Prérequis : dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

Condition particulière : le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information **G018**, *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action Prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action Prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action Prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu et intentions pédagogiques

- Risques liés à l'activité physique, troubles musculosquelettiques, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes d'analyse du travail.
- Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.
- Conception d'une action de formation.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation.

Le stage alterne exposés théoriques, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession, et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé. L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par le réseau prévention.

La validation de la formation se fait à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, le réseau prévention lui délivre une **attestation** d'aptitude à animer des formations Prap en direction des salariés.

1. Certains établissements exigent que le formateur Prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

12 jours

(4 jours + 4 jours + 4 jours)
répartis sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des périodes d'application (1 jour + 2 jours) dans l'établissement du participant.

Les **4** sessions commencent chaque semaine à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

07/02/2011 au 11/02/2011,
14/03/2011 au 18/03/2011
et 18/04/2011 au 22/04/2011

Neuves-Maisons

14/02/2011 au 18/02/2011,
21/03/2011 au 25/03/2011
et 02/05/2011 au 06/05/2011

Neuves-Maisons

09/05/2011 au 13/05/2011,
06/06/2011 au 10/06/2011
et 04/07/2011 au 08/07/2011

Neuves-Maisons

19/09/2011 au 23/09/2011,
24/10/2011 au 28/10/2011
et 28/11/2011 au 02/12/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, Inscriptions :
Chantal Sapinia

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 21 71
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

1 461 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G025** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

G018*

V000

G025

* G018 obligatoirement réalisé par le responsable.



Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap en établissement recevant des personnes âgées et en structure d'aide à domicile

Sanitaire et social

Public > F

Exclusivement réservé aux formateurs Prap sanitaire et social employés dans un établissement recevant des personnes âgées ou dans une structure d'aide ou de soins à domicile ou travaillant pour un organisme de formation.

Objectif

- Renforcer les capacités des formateurs à former les personnels des établissements et associations concernés (services gériatriques, maisons de retraite, structures d'aide à domicile) à la prise en charge des personnes âgées dans le cadre d'une approche globale.

Contenu et intentions pédagogiques

- Établissements recevant des personnes âgées et structures d'aide à domicile : enjeux, acteurs, organisation du travail et aspects réglementaires.
- Spécificité du projet Prap dans les établissements et dans le secteur d'aide à domicile : la personne aidée, organisation du travail, aménagement des situations de travail et gestion du projet prévention.
- Vieillesse : aspects démographique, sociologique et physio-pathologique.
- Techniques de manutention (tâches ménagères, accompagnement à la marche, aide à l'hygiène et à la toilette), prévention des accidents de la vie courante et des chutes, aménagement des lieux de vie...
- Aides techniques.
- Aménagement des situations de travail.

Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

4 jours

Les 2 sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

23/05/2011 au 27/05/2011

Neuves-Maisons

28/11/2011 au 02/12/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, Inscriptions :
Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

487 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G019** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap pour les activités de bureau Tous secteurs d'activité

Public > F

Exclusivement réservé aux formateurs Prap appelés à mener des actions de prévention et de formation à destination des personnels de bureau.

Objectif

- Adapter la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à la spécificité des activités de bureau.

Contenu et intentions pédagogiques

- Travail sur écran : notions de physiologie, effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress), recommandations, travaux pratiques d'implantation et d'aménagement.
- Aménagement des bureaux (données ergonomiques).
- Activités physiques d'entretien et de compensation des astreintes provoquées par le travail à dominante statique.
- Connaissance de la grille d'analyse des postes à écran.
- Rôle du formateur Prap dans la démarche de prévention de l'entreprise : objectif, contenu et organisation des formations du personnel de bureau.

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.

4 jours

Le stage commence à 14h30
et se termine à 11h15.

Neuves-Maisons

10/10/2011 au 14/10/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, Inscriptions :

Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

487 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G014** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



Certification des formateurs Prap

Tous secteurs d'activité

Public > F

Formateurs Prap de tous secteurs d'activité.

Objectifs

- Mettre à niveau ses compétences de formateur Prap compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS.
- La certification permet au formateur de dispenser des formations Prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et de leur délivrer un certificat Prap.

Contenu et intentions pédagogiques

- Formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
 - nouveaux enjeux,
 - évolution des pratiques et actualités,
 - nouveau dispositif de formation Prap,
 - référentiel de formation et de certification.
- Système de gestion des formations.
- Habilitation INRS.

Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'un projet Prap mené au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.

3 jours

Les 3 sessions commencent à 9h30 et se terminent à 17h00.

Paris

08/03/2011 au 10/03/2011

Paris

03/05/2011 au 05/05/2011

Paris

04/10/2011 au 06/10/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Chantal Sapinia

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

365€ nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G023** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



Formation de formateurs de formateurs Prap

Tous secteurs d'activité

Public > F

Formateurs de service prévention, d'organisme de formation, de groupement professionnel et de grande entreprise, possédant une expérience confirmée dans le domaine de la formation et de la conduite ou de l'accompagnement de projet de prévention (titulaires du Certificat de formateur Prap ou équivalence).

Objectifs

- Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'un projet de formation de formateurs dans le cadre de la prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer une formation de formateurs Prap.

Contenu et intentions pédagogiques

- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise ou d'établissement en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs Prap.
- Accompagnement individuel en formation.

Certification du formateur de formateurs Prap

À l'issue de la formation, et si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'INRS délivre une **attestation** d'aptitude à animer des formations de formateurs Prap.

Pour obtenir le *certificat* de formateur de formateurs Prap, le candidat devra, à l'issue de sa formation, co-animer un dispositif avec un formateur de formateurs certifié.

12 jours

(4 jours + 4 jours + 4 jours)
répartis sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise d'accueil (6 jours).

2 sessions.

Les semaines se déroulant à Paris commencent à 14h00 et se terminent à 12h00.

Les semaines se déroulant à Neuves-Maisons commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Paris, Neuves-Maisons, Neuves-Maisons

14/03/2011 au 18/03/2011,
18/04/2011 au 22/04/2011
et 23/05/2011 au 27/05/2011

Paris, Neuves-Maisons, Neuves-Maisons

12/09/2011 au 16/09/2011,
17/10/2011 au 21/10/2011
et 21/11/2011 au 25/11/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Chantal Sapinia

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 21 71

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : chantal.sapinia@inrs.fr

1 461 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **G021** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.



Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public > F

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés et des organismes de formation relevant du régime général de la Sécurité sociale.

Prérequis : ces personnes doivent posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.

Joindre obligatoirement la photocopie du certificat de sauveteur secouriste du travail (recto-verso).

Dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au Référentiel national.

L'inscription à ce stage doit être faite par l'employeur.

Objectifs

- Former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

Contenu et intentions pédagogiques

- La première semaine est consacrée à l'appropriation des documents de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail.
- La seconde semaine est réservée à la conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation initiale et continue des SST et à leur évaluation.

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes et des simulations de situations pédagogiques.

La validation de cette formation se fait en deux temps

1. Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de stage. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'une **attestation** pédagogique provisoire, valable un an, permettant au candidat de mettre en œuvre une première formation de SST pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme qui l'a inscrit à sa formation de formateurs SST.
2. À l'issue de cette première formation de SST, l'organisme formateur (INRS, CARSAT/CRAM/CGSS/CSS¹, organismes de formation référencés) délivre la carte de formateur SST au candidat.

8 jours

(4 jours + 4 jours)

répartis sur 2 semaines non consécutives.

Les **2** sessions commencent chaque semaine à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

07/02/2011 au 11/02/2011
et 21/02/2011 au 25/02/2011

Neuves-Maisons

04/04/2011 au 08/04/2011
et 18/04/2011 au 22/04/2011

Responsable pédagogique :

Christian Vuilleminaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Dominique Armand

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 87 98 (de 13h30 à 15h30)

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : dominique.armand@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

974 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et des services de santé au travail.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **F001** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

V000

F001

1. CARSAT : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ; CRAM : caisse régionale d'assurance maladie ; CGSS : caisse générale de Sécurité sociale ; CSS : caisse de Sécurité sociale.

F010

DOMINANTE ACTION



Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail : complémentaire à l'unité d'enseignement PAE 3

Public > F

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés et des organismes de formation relevant du régime général de la Sécurité sociale.

Prérequis : ces personnes doivent posséder le diplôme de l'unité d'enseignement PAE 3 et être à jour de leur formation continue.

Joindre obligatoirement la photocopie de l'unité d'enseignement PAE 3 et de l'attestation de suivi de la formation continue de 2009 ou de 2010.

Dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000, Acquérir des bases en prévention des risques professionnels**, conforme au référentiel national.

L'inscription à ce stage doit être faite par l'employeur.

Objectifs

- Former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

Contenu et intentions pédagogiques

Les connaissances acquises lors de ce module doivent permettre à un moniteur des premiers secours de mettre en œuvre les programmes et référentiels spécifiques au sauvetage secourisme du travail.

- Le sauvetage secourisme du travail.
- L'entreprise, son organisation des secours et ses risques.
- La démarche et les aides pédagogiques spécifiques.
- Les risques inhérents aux différents métiers et aux branches professionnelles.
- L'évaluation des sauveteurs secouristes du travail.
- L'aspect réglementaire et administratif.

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes et des simulations de situations pédagogiques.

La validation de cette formation se fait en deux temps

1. Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de stage. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'une **attestation** pédagogique provisoire, valable un an, permettant au candidat de mettre en œuvre une première formation de SST pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme qui l'a inscrit à sa formation de formateurs SST.
2. À l'issue de cette première formation de SST, l'organisme formateur (INRS, CARSAT/CRAM/CGSS/CSS¹, organismes de formation référencés) délivre la carte de formateur SST au candidat.

4 jours

Les **2** sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

21/03/2011 au 25/03/2011

Neuves-Maisons

03/10/2011 au 07/10/2011

Responsable pédagogique :

Christian Vuilleminaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Dominique Armand

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Tél. : 03 83 50 87 98 (de 13h30 à 15h30)

Fax : 03 83 50 21 88

E-mail : dominique.armand@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

487 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et des services de santé au travail.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **F010** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

V000

F010

1. CARSAT : caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ; CRAM : caisse régionale d'assurance maladie ; CGSS : caisse générale de Sécurité sociale ; CSS : caisse de Sécurité sociale.



Formation continue de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public > F

Formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST) des entreprises et des organismes de formation relevant du régime général de la Sécurité sociale.

Prérequis : ces personnes doivent pouvoir justifier d'une activité de formation SST au cours de l'année 2010 et d'une attestation de suivi d'une formation conforme au Référentiel national compétences base en prévention des années 2009 et 2010.

Premier recyclage : joindre obligatoirement la photocopie (*recto-verso*) de votre carte de formateurs SST.

Recyclages suivants : joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation de votre dernière formation continue ou de votre carte de formateur (*recto-verso*).

L'inscription à ce stage doit être faite par l'employeur.

Objectifs

- Maintenir sa capacité à former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

Contenu et intentions pédagogiques

- Inventaire des différents problèmes rencontrés par les moniteurs lors de la mise en application, sur le terrain, du dispositif de formation des sauveteurs secouristes du travail et élaboration de solutions.
- Information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Évolution de la réglementation dans ce domaine.
- Rappel et mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST.

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes avec mise en commun des productions et des simulations de situations pédagogiques.

3 jours

Les 2 sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

Du 07/03/2011 au 10/03/2011

Neuves-Maisons

Du 05/09/2011 au 08/09/2011

Responsable pédagogique :

Christian Vuillerminaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Dominique Armand

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 87 98 (de 13h30 à 15h30)
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : dominique.armand@inrs.fr

Pris en charge par l'INRS

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

365 € nets

(exonération de TVA)

- pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et des services de santé au travail.

Les frais d'hébergement et de restauration sont, pour tous, à la charge des entreprises et à régler sur place dans les centres de formation ou les hôtels proches.

Code **F002** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

Formation de formateurs | Certificat prévention secours P011 CPS Intervenant à domicile

DOMINANTE ACTION

nouveau



Formateur CPS Intervenant à domicile

Public > F

Formateurs d'organismes de formation, travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis : dans le cadre de cette formation, le candidat sera inscrit automatiquement par l'INRS à la formation **V000**, *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au Référentiel national, et il devra être titulaire du certificat d'aptitude pédagogique de formateurs, à jour de formation continue.

Objectifs

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu et intentions pédagogiques

- Risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation « CPS Intervenant à domicile ».

Le stage s'appuie sur des exposés et des mises en situation pratique.
L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par l'INRS.

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au participant un **certificat** de « formateur CPS » attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au « CPS Intervenant à domicile ».

4 jours

Les 4 sessions commencent à 14h30 et se terminent à 11h15.

Neuves-Maisons

Du 21/03/2011 au 25/03/2011

Neuves-Maisons

Du 16/05/2011 au 20/05/2011

Neuves-Maisons

Du 26/09/2011 au 30/09/2011

Neuves-Maisons

Du 14/11/2011 au 18/11/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions :
Dominique Armand

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 87 98 (de 13h30 à 15h30)
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : dominique.armand@inrs.fr

487 € nets

(exonération de TVA)

Code **P011** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

V000

P011

P010

Formation de formateurs | Certificat prévention secours P010 CPS Intervenant à domicile

DOMINANTE ACTION

nouveau

Formateur de responsables de secteur, d'infirmiers coordonnateurs et de responsables de structure d'aide à domicile

Public > F

Formateurs d'organismes de formation travaillant dans le secteur de l'aide à domicile.

Prérequis : les participants doivent avoir suivi le stage **P011**, *Formateur CPS Intervenant à domicile*, ou posséder des connaissances équivalentes.

Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.
- Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur d'aide à domicile impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu et intentions pédagogiques

- Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention :
 - la démarche de prévention,
 - les différentes étapes,
 - la planification,
 - les leviers et les freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.

Le stage s'appuie sur des exposés et des mises en situation pratique.
L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié par l'INRS.

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au participant un **certificat** de « Formateur CPS, niveaux 2 et 3 » attestant son aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur.

4 jours

Le stage commence à 14h30 et se termine à 11h15.

Paris

06/06/2011 au 10/06/2011

Responsable pédagogique :

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, Inscriptions :
Dominique Armand

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 50 87 98 (de 13h30 à 15h30)
Fax : 03 83 50 21 88
E-mail : dominique.armand@inrs.fr

487 € nets

(exonération de TVA)

Code **P010** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 77.

V000

P011

P010

Journées à thème B101

DOMINANTE CONNAISSANCES

nouveau



Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB¹), des travaux publics et de la recherche

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Cette journée est organisée avec l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) pour aider les médecins du travail dans leur prise en charge des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants dans le milieu de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche.

Contenu et intentions pédagogiques

- Les sources et leurs utilisations.
- Les expositions professionnelles.
- La surveillance dosimétrique et Siseri.
- Les analyses de risque et études de poste dans les milieux industriels, des travaux publics et de la recherche.
- La prise en charge médicale des travailleurs.
- Une approche des dysfonctionnements et incidents..

La journée s'appuie sur des exposés, des séances de questions/réponses et des retours d'expériences.

Journée conçue pour pouvoir être couplée avec la journée à thème B100, *Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire.*

1 jour

La journée commence à 9h00
et se termine à 17h00.

Paris

22/11/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Christine Hartmann

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 11

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : christine.hartmann@inrs.fr

182 € nets

(exonération de TVA)

Code B101 à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 80.

1. Installations nucléaires de base.

Journées à thème B100

DOMINANTE CONNAISSANCES

nouveau



Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire

Public > M

Médecins du travail.

Objectifs

- Cette journée est organisée avec l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) pour aider les médecins du travail dans leur prise en charge des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants dans le milieu médical et vétérinaire.

Contenu et intentions pédagogiques

- Les sources et leurs utilisations.
- Les expositions professionnelles.
- La surveillance dosimétrique et Siseri.
- Les analyses de risque et études de poste dans le milieu médical et vétérinaire.
- La prise en charge médicale des travailleurs.
- Une approche des dysfonctionnements et incidents.

La journée s'appuie sur des exposés, des séances de questions/réponses et des retours d'expériences.

Journée conçue pour pouvoir être couplée avec la journée à thème **B101**, *Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche.*

1 jour

La journée commence à 9h00
et se termine à 17h00.

Paris

23/11/2011

Responsable pédagogique :

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions :

Sylvie Braudel

INRS Département Formation,

30, rue Olivier-Noyer

75680 Paris Cedex 14

Tél. : 01 40 44 30 42

Fax : 01 40 44 14 19

E-mail : sylvie.braudel@inrs.fr

182 € nets

(exonération de TVA)

Code **B100** à reporter sur le bulletin d'inscription
en page 80.

Les centres de formation INRS

Paris

■ INRS

30, rue Olivier-Noyer

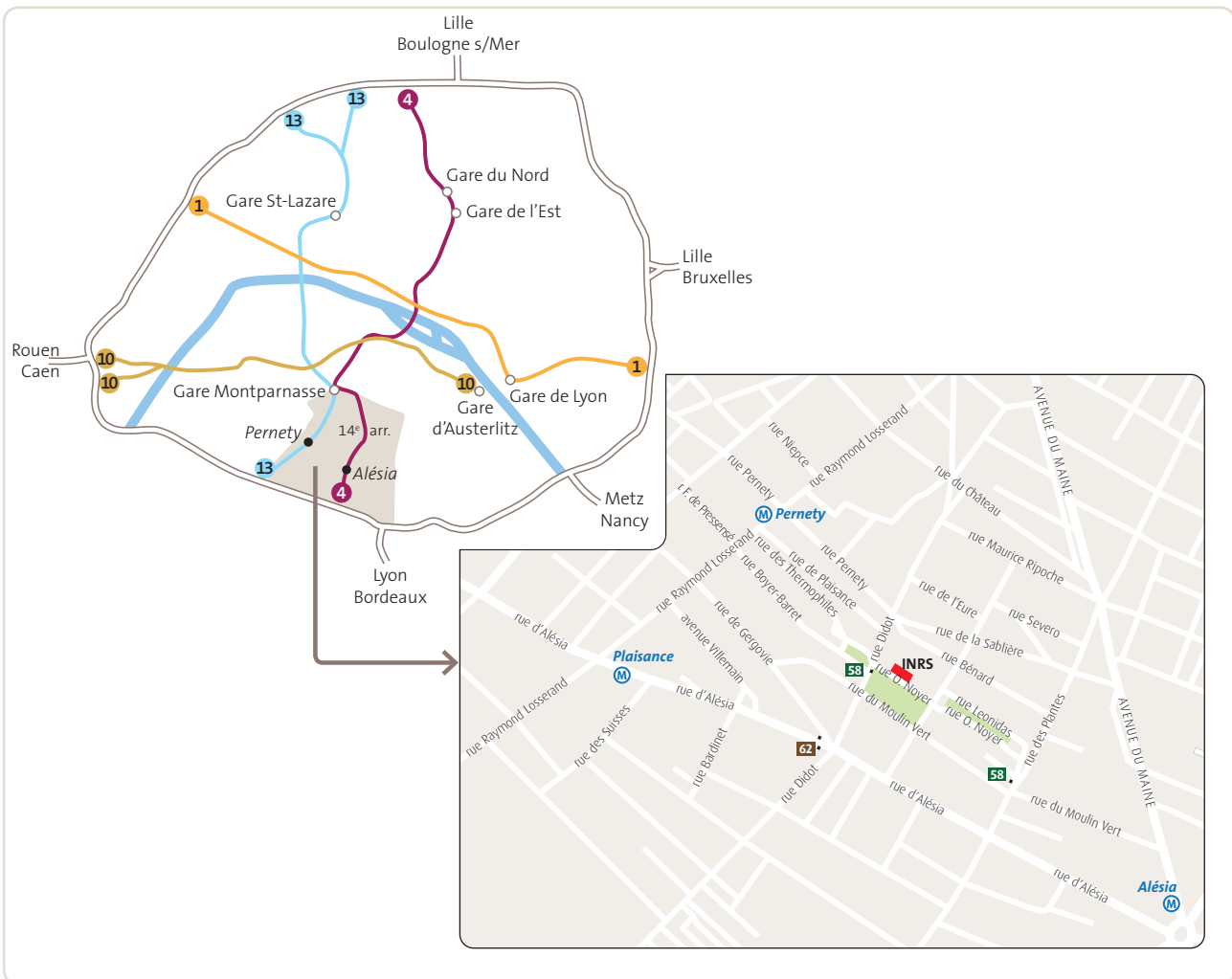
75014 Paris

Tél. : 01 40 44 30 00

Fax : 01 40 44 14 19

■ Accès :

- Métro : stations *Pernety* (ligne 13) ou *Alésia* (ligne 4)
- Bus : arrêt *Alésia - Didot* (lignes 58 ou 62)



Neuves-Maisons

■ Centre de formation de l'INRS

211, rue Antoine-Becquerel
54230 Neuves-Maisons
Tél. : 03 83 50 21 20
Fax : 03 83 50 21 02



■ Accès :

Le centre de formation de l'INRS, Centre de Lorraine, est situé à Neuves-Maisons (à environ 15 km de Nancy). On y accède facilement en voiture (voir plan ci-contre) ou en train (gare de Nancy). Plusieurs TGV assurent quotidiennement la liaison Paris-Nancy en 1h30.



Vandœuvre-lès-Nancy

■ INRS

Rue du Morvan
54519 Vandœuvre-lès-Nancy

■ Accès :

- En voiture (voir plan ci-dessus).
- Train (gare d'arrivée Nancy), puis Tram (Ligne **Tram1**, arrêt **Forêt de Haye**)



Règlement intérieur de l'espace formation de l'INRS

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 75 03636 en l'application de la loi n°90 579 du 04 juillet 1990 et du décret n°91 1107 du 23 octobre 1991 et agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro 100388.

(version du 2 juillet 2010)

Préambule

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la formation professionnelle continue (articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-5 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail).

Ce règlement s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve; il est remis aux stagiaires avec le dossier de convocation. Conformément à l'article R. 6352-9, les stagiaires inscrits à des stages de plus de 500 heures élisent des délégués qui assurent leur représentation.

1. Hygiène et sécurité

Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommément désigné par le responsable de formation.

L'emprunt de matériel appartenant à l'INRS est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par le responsable de formation.

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

1.1. À l'intérieur de l'espace formation

1.1.1. Hygiène

1.1.1.1. Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon aloi et signaler toute défectuosité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.1.1.2. L'INRS est un institut non-fumeur.

1.1.1.3. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation. Elle est strictement réglementée dans l'espace hôtellerie-restauration.

1.1.2. Sécurité

1.1.2.1. Conformément aux articles R. 4227-37 à 41 du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

1.1.2.2. En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

1.1.2.3. Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...), les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'INRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

1.2. À l'extérieur de l'espace formation

1.2.1. Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

1.2.2. Le transport des stagiaires, lors des actions qui se déroulent hors des salles de formation, est assuré

par l'INRS. Dans ce contexte, l'usage de moyens de transport personnels sort du cadre de la responsabilité du centre de formation.

Les stagiaires doivent informer leur employeur des dispositions particulières qu'ils pourraient prendre pour se rendre sur le lieu de la formation si celui-ci n'est pas le lieu habituel.

2. Règles générales de discipline

2.1. Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et les stagiaires, au début de chaque session. Ces derniers s'engagent à respecter les horaires ainsi définis; toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme du stage.

Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence. La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou sortie prématurée.

Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de diplôme.

En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

2.2. Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage ainsi que les locaux seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute défectuosité sera à signaler aux animateurs.

Le matériel ne doit pas être emporté, ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

2.3. Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur, qui effectuera les démarches administratives nécessaires. Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire auprès de l'employeur qui informe l'INRS.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné d'après l'échelle suivante :

- avertissement,
- exclusion,

dans le respect de la procédure suivante :

Le Directeur, ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation de l'INRS. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté. Le Directeur, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire

sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure. Le Directeur, ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Si le comportement fautif, ou l'infraction, est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), l'INRS se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

4. Représentation des stagiaires

4.1. Pour tous les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront leur porte-parole auprès de la direction du centre de formation.

Ces délégués ont pour mission :

- de faire toute suggestion pour améliorer le déroulement du stage et les conditions de vie des stagiaires dans le centre ;
- de présenter toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement du stage, aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

4.2. L'élection des délégués des stagiaires suit la procédure indiquée ci-après.

Chaque stagiaire est informé, avant son entrée en stage, qu'il sera amené à participer à l'élection des délégués des stagiaires et, le cas échéant, qu'il pourra se présenter en tant que délégué.

L'élection doit se dérouler au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le démarrage du stage. Cette élection a lieu pendant les heures de formation, sous la présidence du responsable du stage qui informe les participants sur le rôle des délégués, les modalités de l'élection et le recueil des candidatures.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second tour.

Tous les participants sont éligibles et électeurs.

Chaque bulletin de vote doit comporter les noms des deux candidats : le titulaire et son suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions, ou se trouve momentanément absent pour une cause quelconque, son remplacement est assuré par le membre suppléant. Si l'un et l'autre ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Le résultat de l'élection est communiqué par le responsable du stage au Directeur ou à son représentant. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée (défaut de candidature, par exemple), un procès-verbal de carence est établi par le Directeur, ou son représentant, et adressé au Préfet de Région. Dans l'hypothèse où seul un délégué titulaire aurait pu être élu, il n'y a pas carence totale, donc pas de procès-verbal à établir.

5. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'INRS et sur son site Internet.

1 - L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il est agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro d'agrément 100388. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs - Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité (à 12 pour les stages Prap et SST, à 15 pour les autres formations sauf indication spécifique sur la fiche de stage). Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations (Prap notamment), les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription ;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement à l'apprenant (sauf cas particuliers).

5 - Convocation - Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance, environ une semaine avant le début de la session, l'apprenant reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site www.ead-inrs.com, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation accompagnée à distance choisie.

6 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation ; il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (prévention des risques liés à l'activité physique, sauvetage secourisme du travail, formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale. Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

7 - Facturation - Convention - Contrat - Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 6 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 6 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation exceptée pour les entreprises localisées à l'étranger qui doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour).

Dans le cas d'une inscription individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS afin que son inscription soit effective. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée. Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

8 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises d'évaluation portant sur l'atteinte des objectifs, le niveau atteint par les stagiaires ou le déroulement de la formation. Cependant, une attestation de présence du stagiaire peut lui être délivrée et un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

9 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS

10 - Désistement - Absence - Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30% du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

11 - Annulation de stage - Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

12 - Hébergement - Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place soit à l'hôtellerie du Centre de formation de l'INRS implantée à Neuves-Maisons, soit dans les autres centres de formation ou hôtels dans lesquels sont organisés les stages. À Paris, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il est agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro d'agrément 100388. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité (à 12 pour les stages Prap et SST, à 15 pour les autres formations sauf indication spécifique sur la fiche de stage). Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations (Prap notamment), les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement à l'apprenant (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance, environ une semaine avant le début de la session, l'apprenant reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site www.ead-inrs.com, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation accompagnée à distance choisie.

6 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation; il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (prévention des risques liés à l'activité physique, sauvetage secourisme du travail, formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale. Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance, les frais pédagogiques sont facturés; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

7 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 6 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 6 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation exceptée pour les entreprises localisées à l'étranger qui doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour).

Dans le cas d'une inscription individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS afin que son inscription soit effective. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée. Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

8 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. L'INRS ne fournit pas aux entreprises d'évaluation portant sur l'atteinte des objectifs, le niveau atteint par les stagiaires ou le déroulement de la formation. Cependant, une attestation de présence du stagiaire peut lui être délivrée et un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

9 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS

10 - Désistement – Absence - Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30% du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

11 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant. L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

12 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place soit à l'hôtellerie du Centre de formation de l'INRS implantée à Neuves-Maisons, soit dans les autres centres de formation ou hôtels dans lesquels sont organisés les stages. À Paris, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Veuillez compléter un formulaire par participant en lettres capitales et le renvoyer accompagné du règlement.

Cochez le(s) thème(s) choisi(s) :

1. LES JOURNÉES À THÈME

- Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche*
Code **B101** Date 22/11/2011 Droits d'inscription: 182 €¹ nets (exonération de TVA)
- Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire*
Code **B100** Date 23/11/2011 Droits d'inscription: 182 €¹ nets (exonération de TVA)

M^{lle} M^{me} M.

2. LE PARTICIPANT

Nom [.....]
Prénom [.....]
Date de naissance / /
Téléphone
E-mail
Fonction occupée dans l'entreprise ?
.....

3. L'ENTREPRISE ou L'ORGANISME inscrivant le participant

N° SIRET² [.....] Code APE
Raison sociale
Adresse
.....
Effectif de l'établissement / de la société : /

Responsable formation : M^{lle} M^{me} M.

Nom [.....]
Prénom [.....]
Téléphone
E-mail

Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des documents

M^{lle} M^{me} M.

Nom [.....]
Prénom [.....]
Adresse
.....
Téléphone
E-mail

Virement :

4. MODES DE RÈGLEMENT

Pour les paiements français :
Domiciliation : **Crédit Lyonnais Paris**
Code banque : **30002 - Code guichet : 00572**
N° de compte : **0000000309D - Clé RIB 24**
Joindre une copie du virement.

Chèque en euros (€) ci-joint à l'ordre de « INRS ».

Bon de commande n°
(à joindre obligatoirement)

5. ADMINISTRATIONS³

Facture à fournir en exemplaires.
Affaire suivie par
Adresse complète de facturation (si différente) :
.....
.....
Conditions de règlement :

DATE, SIGNATURE du responsable de l'inscription et CACHET de l'entreprise

► Note importante

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il est agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro d'agrément 100388.

Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.

À réception du bulletin d'inscription et du règlement, une confirmation d'inscription et une facture seront envoyées. Dans le cas où l'intégralité du paiement ne sera pas parvenue à l'INRS avant le 21/11/2011, le participant devra s'acquitter des sommes restant dues à l'arrivée.

Seules les administrations sont autorisées à payer par mandat administratif après prestation, mais le bulletin doit être accompagné d'un bon de commande administratif. L'annulation écrite (lettre ou fax) d'une inscription ne pourra donner droit à un remboursement que si elle parvient à l'INRS avant le 21/10/2011, déduction faite de 30 € pour frais de dossier. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible, sauf cas de force majeure.

Les attestations de présence sont à retirer sur place.

1. Frais de repas et pauses inclus. – 2. Obligatoire. – 3. À renseigner obligatoirement afin de garantir l'inscription.

Formation 2011 | Santé et sécurité au travail

Calendrier par public

MÉDECINS DU TRAVAIL

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
NOUVEAU A214	Décoder l'organisation et la stratégie de l'entreprise	1	4 jours	20 au 24 juin 2011	Neuves-Maisons	974 €	11
NOUVEAU A237	Découvrir les principes et pratiques des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail	1	4,5 jours	26 au 29 septembre 2011 et 28 au 29 novembre 2011	Neuves-Maisons	1 096 €	12
B004	Lire et interpréter une étude épidémiologique	1	2 jours	29 au 30 novembre 2011	Paris	487 €	18
B007	Mieux conduire une visite d'entreprise	1	2,5 jours	10 au 12 mai 2011	Paris	609 €	19
B023	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	1	4 jours	24 au 28 janvier 2011	Paris	974 €	27
B032	Recourir à une campagne de prélèvements d'atmosphères	1	2,5 jours	5 au 7 décembre 2011	Paris	609 €	28
B033	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	1	2,5 jours	6 au 8 septembre 2011	Paris	609 €	43
B034	Réaliser la surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	1	2,5 jours	15 au 17 novembre 2011	Paris	609 €	29
B042	Prévenir les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs	1	3 jours	26 au 28 janvier 2011	Paris	730 €	48
B045	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	1	3 jours	22 au 24 novembre 2011	Paris	730 €	10
B046	Améliorer le dépistage clinique des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs avec l'outil Saltsa	1	2,5 jours	5 au 7 décembre 2011	Paris	609 €	49
B047	Appréhender les risques liés aux addictions en milieu professionnel	1	3 jours	5 au 7 avril 2011	Paris	730 €	51
NOUVEAU B100	Le médecin du travail et la radioprotection dans le milieu médical et vétérinaire	1	1 jour	23 novembre 2011	Paris	182 €	71
NOUVEAU B101	Le médecin du travail et la radioprotection dans les milieux de l'industrie (hors INB), des travaux publics et de la recherche	1	1 jour	22 novembre 2011	Paris	182 €	70

PRÉVENTEURS ET AUTRES PUBLICS D'ENTREPRISE

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
NOUVEAU A086	Promouvoir et mettre en œuvre la participation dans une démarche de prévention	1	4 jours	7 au 11 mars 2011	Paris	974 €	21
C021	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	1	4 jours	24 au 28 octobre 2011	Paris	974 €	30
C024	Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception	1	4 jours	5 au 9 septembre 2011	Neuves-Maisons	974 €	36
C029	Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère	2	3 jours	29 au 31 mars 2011	Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)	730 €	32
				13 au 15 septembre 2011	Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)		
C030	Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : établir une stratégie de prélèvements	1	2,5 jours	21 au 23 novembre 2011	Neuves-Maisons	609 €	33
C031	Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : réaliser une campagne de prélèvements	1	2 jours	24 au 25 novembre 2011	Vandœuvre-lès-Nancy	487 €	34
C032	Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : maîtriser les apports de la détection en temps réel	1	3 jours	15 au 17 juin 2011	Vandœuvre-lès-Nancy	730 €	35
C033	Caractériser et prévenir les risques liés aux nano-objets	1	2,5 jours	27 au 29 septembre 2011	Vandœuvre-lès-Nancy	609 €	37

PRÉVENTEURS ET AUTRES PUBLICS D'ENTREPRISE

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
C046	Évaluer et prévenir les risques liés à l'amiante et aux autres fibres	1	3,5 jours	7 au 10 novembre 2011	Paris	852 €	39
C047	Prévenir les risques liés à l'utilisation des solvants	1	4 jours	12 au 16 décembre 2011	Paris (hors site)	974 €	41
D009	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	1	2 jours	6 au 7 juillet 2011	Paris	1078 €	47
G018	Assurer les conditions de réussite d'une formation-action Prap en entreprise ou en établissement	3	1 jour	18 janvier 2011	Paris	Pris en charge par l'INRS	17
				1 février 2011	Paris		
				6 septembre 2011	Paris		
J001	Mettre en œuvre une démarche et des méthodes en ergonomie	2	8 jours	28 mars au 1 ^{er} avril 2011 et 23 au 27 mai 2011	extérieur et Neuves-Maisons	1 948 €	20
				17 au 21 octobre 2011 et 12 au 16 décembre 2011	Paris		
J005	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes	1	4 jours	28 mars au 1 avril 2011	Neuves-Maisons	974 €	22
J007	Évaluer et prévenir les nuisances sonores	1	4 jours	20 au 24 juin 2011	Neuves-Maisons	974 €	46
J008	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	1	4 jours	14 au 18 mars 2011	Nancy	974 €	44
J010	Développer la fonction prévention en entreprise	2	12 jours	14 au 18 mars 2011, 11 au 15 avril 2011 et 9 au 13 mai 2011	Neuves-Maisons	2 921 €	15
				19 au 23 septembre 2011, 17 au 21 octobre 2011 et 21 au 25 novembre 2011	Neuves-Maisons		
J021	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	1	2,5 jours	11 au 13 octobre 2011	Paris	609 €	42
J022	Évaluer et prévenir les risques dans les laboratoires d'analyses médicales	1	3 jours	18 au 20 octobre 2011	Paris (hors site)	730 €	54
J023	Prévenir les cancers professionnels	1	4 jours	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011	Paris	974 €	38
J024	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	1	4 jours	27 juin au 1 ^{er} juillet 2011	Vandœuvre-lès-Nancy	974 €	45
J025	Évaluer l'exposition professionnelle aux agents chimiques : s'initier à la métrologie d'atmosphère	1	2 jours	15 au 16 mars 2011	Vandœuvre-lès-Nancy (hors site)	487 €	31
J026	Expérimenter une méthode d'identification et de prévention des risques	1	4 jours	24 au 28 octobre 2011	Lieu à déterminer	974 €	25
J027	Savoir travailler en pluridisciplinarité	1	5 jours	19 au 21 janvier 2011 et 6 au 7 avril 2011	Paris	1 217 €	26
J029	Acquérir des connaissances sur les risques psychosociaux	1	2,5 jours	11 au 13 avril 2011	Neuves-Maisons	609 €	52
J030	Participer à une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité	1	5,5 jours	14 au 15 avril 2011 et 10 au 14 octobre 2011	Neuves-Maisons	1 339 €	53
J031	Analyser <i>a posteriori</i> des événements dus aux risques psychosociaux	1	4 jours	5 au 9 décembre 2011	Neuves-Maisons	974 €	23
J032	Réaliser un entretien et une observation dans le cadre d'une action de prévention des risques psychosociaux	1	4 jours	5 au 9 décembre 2011	Neuves-Maisons	974 €	24
J034	Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles	3	6 jours	24 au 27 janvier 2011, 1 ^{er} au 2 mars 2011 et 5 avril 2011	Neuves-Maisons Paris Paris	(1)	50
				14 au 17 février 2011, 24 et 25 mars 2011 et 25 mai 2011	Neuves-Maisons Paris Paris		
				12 au 15 septembre 2011, 13 et 14 octobre 2011 et 9 novembre 2011	Neuves-Maisons Paris Paris		

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général "Accidents du travail" de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise :
– coûts (1) : pris en charge par l'INRS.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels :
– coût (1) : 1 461 € nets.

PRÉVENTEURS ET AUTRES PUBLICS D'ENTREPRISE

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
M018	Identifier l'amiante dans les matériaux par microscopie optique en lumière polarisée	1	4 jours	4 au 8 juillet 2011	Vandœuvre-lès-Nancy	974 €	40
U000	Mieux agir au sein du CHSCT	2	40 heures réparties sur 5 mois	10 janvier 2011 au 10 juin 2011 Date limite d'inscription : 25 novembre 2010	À distance	(2)	16
				19 septembre 2011 au 19 février 2012 Date limite d'inscription : 11 juillet 2011	À distance		
NOUVEAU Y000	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels		20 heures réparties sur 2 mois	Session ouverte tous les mois à partir du 1 ^{er} février 2011 Inscription toute l'année	À distance	Pris en charge par l'INRS	9
X000	Participer à la mission prévention en entreprise Parcours 1	2	60 heures réparties sur 5 mois	1 ^{er} février au 30 juin 2011 Dates limite d'inscription : 15 décembre 2010	À distance	(3)	13
				19 septembre 2011 au 17 février 2012 Dates limite d'inscription : 15 juin 2011	À distance		
Y000	Mettre en œuvre la mission prévention en entreprise Parcours 2	1	140 heures réparties sur 9 mois (ou 80 h sur 4 mois)	19 septembre 2011 au 30 juin 2012 Dates limite d'inscription : 15 mai 2011 Positionnement : juillet 2011	À distance	(4)	14

FORMATION DE FORMATEURS

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
NOUVEAU C049	Formation de formateurs à la prévention des risques chimiques : agents chimiques dangereux et cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction	2	4 jours	6 juin 2011 au 10 juin 2011	Neuves-Maisons	974 €	55
				14 au 18 novembre 2011	Neuves-Maisons		
NOUVEAU C048	Formation de formateurs à la prévention des risques liés à l'amiante	3	10 jours	10 au 14 janvier 2011 et 31 janv. au 4 fév. 2011	Saint-Laurent-Blangy	2 410 €	56
				14 au 18 février 2011 et 14 au 18 mars 2011	Saint-Laurent-Blangy		
				4 au 8 avril 2011 et 9 au 13 mai 2011	Saint-Laurent-Blangy		
F001	Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail	2	8 jours	7 au 11 février 2011 et 21 au 25 février 2011	Neuves-Maisons	(5)	65
				4 au 8 avril 2011 et 18 au 22 avril 2011	Neuves-Maisons		
F002	Formation continue de formateurs en sauvetage secourisme du travail	2	3 jours	7 au 10 mars 2011	Neuves-Maisons	(3)	67
				5 au 8 septembre 2011	Neuves-Maisons		
F010	Formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail : complémentaire à l'unité d'enseignement PAE 3	2	4 jours	21 au 25 mars 2011	Neuves-Maisons	(6)	66
				3 au 7 octobre 2011	Neuves-Maisons		
G014	Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap pour les activités de bureau	1	4 jours	10 au 14 octobre 2011	Neuves-Maisons	(6)	62
G019	Se spécialiser dans l'animation d'un projet Prap en établissement recevant des personnes âgées et en structure d'aide à domicile	2	4 jours	23 au 27 mai 2011	Neuves-Maisons	(6)	61
				28 novembre 2011 au 2 décembre 2011	Neuves-Maisons		

Pour les apprenants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise :
– coûts (2), (3), (4), (5) et (6) : pris en charge par l'INRS.

Pour les apprenants pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les apprenants des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels et pour ceux qui s'inscrivent à titre individuel (pour les formations à distance) :
– coût (2) : 339 € nets
– coût (3) : 365 € nets
– coût (4) : 852 € nets (ou 487 € nets),
– coût (5) : 974 € nets
– coût (6) : 487 € nets

FORMATION DE FORMATEURS

Code	Stage	Session	Durée	Date	Lieu	Coût net	Page
G021	Formation de formateurs de formateurs Prap	2	12 jours	14 au 18 mars 2011, 18 au 22 avril 2011 et 23 au 27 mai 2011	Paris Neuves-Maisons Neuves-Maisons	1 461 €	64
				12 au 16 septembre 2011, 17 au 21 octobre 2011 et 21 au 25 novembre 2011	Paris Neuves-Maisons Neuves-Maisons		
G023	Certification des formateurs Prap	3	3 jours	8 au 10 mars 2011	Paris	(3)	63
				3 au 5 mai 2011			
				4 au 6 octobre 2011			
G024	Former les personnels d'entreprise à la prévention des risques liés à l'activité physique	5	10 jours	7 au 10 février 2011, 7 au 10 mars 2011 et 11 au 15 avril 2011	Neuves-Maisons	1 217 €	58
				21 au 24 février 2011, 21 au 24 mars 2011 et 2 au 6 mai 2011	Neuves-Maisons		
				18 au 21 avril 2011, 16 au 19 mai 2011 et 20 au 24 juin 2011	Neuves-Maisons		
				5 au 8 septembre 2011, 3 au 6 octobre 2011 et 14 au 18 novembre 2011	Neuves-Maisons		
				26 au 29 septembre 2011, 24 au 27 octobre 2011 et 5 au 9 décembre 2011	Neuves-Maisons		
G025	Former les personnels des établissements à la prévention des risques liés à l'activité physique	4	12 jours	7 au 11 février 2011, 14 au 18 mars 2011 et 18 au 22 avril 2011	Neuves-Maisons	1 461 €	60
				14 au 18 février 2011, 21 au 25 mars 2011 et 2 au 6 mai 2011	Neuves-Maisons		
				9 au 13 mai 2011, 6 au 10 juin 2011 et 4 au 8 juillet 2011	Neuves-Maisons		
				19 au 23 septembre 2011, 24 au 28 octobre 2011 et 28 nov. au 2 déc. 2011	Neuves-Maisons		
G026	Formation complémentaire pour les formateurs Prap désireux de former les personnels des établissements du secteur sanitaire et social	2	4 jours	4 au 8 avril 2011	Neuves-Maisons	(6)	59
				12 au 16 septembre 2011	Neuves-Maisons		
J033	Formation de formateurs relais en prévention des risques psychosociaux pour les services de santé au travail interentreprises	3	6 jours	17 au 21 janvier 2011 et 11 au 12 mai 2011	Neuves-Maisons Paris	1 461 €	57
				14 au 18 mars 2011 et 28 au 29 juin 2011	Neuves-Maisons Paris		
				19 au 23 septembre 2011 et 13 au 14 décembre 2011	Neuves-Maisons Paris		
P010	Formateurs de responsables de secteur, d'infirmiers coordonnateurs et de responsables de structure d'aide à domicile	1	4 jours	6 au 10 juin 2011	Paris	487 €	69
P011	Formateurs CPS Intervenant à domicile	4	4 jours	21 au 25 mars 2011	Neuves-Maisons	487 €	68
				16 au 20 mai 2011	Neuves-Maisons		
				26 au 30 septembre 2011	Neuves-Maisons		
				14 au 18 novembre 2011	Neuves-Maisons		

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise :
– coûts (3) et (6) : pris en charge par l'INRS.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels :
– coût (3) : 365 € nets
– coût (6) : 487 € nets

Pour commander les films (en prêt), les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service prévention de votre CARSAT, CRAM ou CGSS.

Services prévention des CARSAT et des CRAM

CRAM ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@cram-alsace-moselle.fr
www.cram-alsace-moselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.cram-alsace-moselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 88 14 33 02
fax 03 89 21 62 21
www.cram-alsace-moselle.fr

CRAM AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr
www.carsat-aquitaine.fr

CRAM AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
48-50 boulevard Lafayette
63058 Clermont-Ferrand cedex 1
tél. 04 73 42 70 76
fax 04 73 42 70 15
preven.cram@wanadoo.fr
www.carsat-auvergne.fr

CRAM BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura,
58 Nièvre, 70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 08 21 10 21 21
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

CARSAT BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

CARSAT CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintrailles
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

CARSAT CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
4 rue de la Reynie
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

CRAM ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
prevention.atmp@cramif.cnamts.fr

CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
tél. 0820 904 231 (0,118 €/min)
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@cram-mp.fr
www.carsat-mp.fr

CARSAT NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
service.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

CARSAT NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

CARSAT NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

CARSAT PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 0821 100 110
fax 02 51 82 31 62
prevention@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

CARSAT RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 96 96
fax 04 72 91 97 09
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

CARSAT SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse Sud,
28 Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00 - fax 05 90 21 46 13
lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Espace Turenne Radamonthe, route de Raban,
BP 7015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 - fax 05 94 29 83 01

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 - fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 - 05 96 66 51 32 - fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr

L'INRS a pour mission
de contribuer à la prévention
des risques professionnels
par des activités de recherche,
assistance technique,
formation et information.

Ses équipes, environ 650 personnes,
sont établies à Paris et en Lorraine,
à proximité de Nancy
(Vandœuvre-lès-Nancy, Neuves-Maisons)

Formation

Santé et sécurité au travail
catalogue des stages 2011



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
30, rue Olivier-Noyer 75680 Paris cedex 14 • Tél. 01 40 44 30 00
Fax 01 40 44 30 99 • Internet : www.inrs.fr • e-mail : info@inrs.fr

Édition INRS ED 1472

Août 2010 • 15 000 ex. • ISBN 978-2-7389-1802-4 • Impression Groupe Corlet S.A.